



**AVIS**  
**DU CONSEIL DE LA CULTURE,**  
**DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**SUR**

***Les rapports suivants de la Région Réunion :***

- Page 2 : Budget 2025 – Comptes financier unique
- Page 2 : Rapport d'activité 2025
- Page 57 : Rapport égalité Femmes-Hommes 2025
- Page 62 : Rapport du développement durable – Année 2025
- Page 65 : Budget 2026 – Budget principal, annexes et autonomes / Affectation de résultat 2025
- Page 67 : Budget 2026 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2026
- Page 69 : Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles sous statut scolaire

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion fait sien les avis exprimés par l'ensemble de ses instances.

*Assemblée plénière du 23 juin 2026*

-----  
*Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés*



**AVIS  
DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR**

***Les rapports suivants de la Région Réunion :***

- Budget 2025 – Comptes financier unique
- Rapport d'activité 2025

*Adopté en Assemblée plénière du 23 juin 2026*

-----  
*Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés*

## **Groupe permanent**

*Affaires européennes, financières et budget du Conseil régional, affaires générales*

La Réunion, île de l'océan Indien à la fois française, européenne et profondément ancrée dans son environnement régional, incarne les contradictions et les espoirs de notre époque. Terre de richesse culturelle, de jeunesse, de diversité et d'engagement citoyen, elle demeure également confrontée à des fragilités sociales, économiques, environnementales et institutionnelles qui appellent une vigilance constante.

Dans ce contexte, le Conseil régional de La Réunion, sous la présidence de Madame Huguette Bello, poursuit une action publique structurée autour de priorités fortes : l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la mobilité, la culture, le sport, la cohésion sociale, le développement économique, la transition écologique et l'aménagement du territoire.

L'examen du rapport d'activité 2025 et du Compte financier unique 2025 ne peut donc se limiter à une lecture comptable. Il doit également permettre de comprendre comment les moyens mobilisés répondent aux besoins de la population, aux attentes du territoire et aux défis qui s'imposent à la société réunionnaise.

Le CCEE entend ainsi formuler un avis qui croise les données financières, les réalisations administratives, les préoccupations culturelles, éducatives, environnementales et démocratiques, ainsi que les enjeux de cohésion territoriale.

### **I. Éléments de contexte et préoccupations du CCEE**

Aussi, avant d'aborder l'analyse du bilan d'activité et du Compte financier unique, le CCEE souhaite rappeler plusieurs éléments de contexte qui éclairent la portée de son avis. Ces éléments ne constituent pas, en tant que tels, des données directement issues du CFU ou du rapport d'activité. Ils relèvent d'une mise en perspective générale de divers constats et dépassent l'analyse stricte de données chiffrées.

#### **1. Une société réunionnaise marquée par des vulnérabilités persistantes**

La Réunion demeure un territoire jeune, dynamique et porteur d'importantes potentialités. Mais elle reste également confrontée à des fragilités sociales structurelles : inégalités, précarité, difficultés d'accès à l'emploi, tensions sur le pouvoir d'achat, besoins importants en formation, en accompagnement des jeunes et en services publics adaptés.

Ces réalités donnent une portée particulière aux politiques régionales en matière d'éducation, de formation, d'enseignement supérieur, de mobilité, de culture, de sport et de cohésion sociale. Pour le CCEE, ces politiques ne doivent pas être considérées uniquement comme des dépenses, mais comme des investissements essentiels dans l'avenir du territoire.

#### **2. Le rôle structurant du tissu associatif**

Le CCEE souhaite également attirer l'attention sur le rôle central du tissu associatif réunionnais. Les associations contribuent à la vitalité culturelle, éducative, sociale, sportive, environnementale et citoyenne du territoire. Elles interviennent souvent au plus près des habitants, dans des champs où l'action publique seule ne suffit pas toujours à répondre à la diversité des besoins.

Dans ce cadre, il paraît nécessaire que les documents budgétaires et les bilans d'activités permettent de mieux identifier les soutiens publics accordés aux associations, leur répartition par secteur, leur évolution dans le temps et leur impact territorial.

Le CCEE ne présente pas ici de chiffrage consolidé sur l'évolution des financements associatifs, faute de données directement établies dans les documents soumis à son examen. Il relève néanmoins que la lisibilité des soutiens au monde associatif constitue un enjeu démocratique, culturel et social majeur.

### 3. Pluralisme, médias et débat public

Le CCEE souhaite également rappeler que la vitalité démocratique d'un territoire repose sur la qualité du débat public, l'accès à une information pluraliste, la liberté d'expression, la diversité culturelle et linguistique, ainsi que la capacité des citoyens à participer à la vie publique.

Les médias, acteurs culturels, associations et espaces de débat jouent à ce titre un rôle déterminant. Toute fragilisation de ces espaces doit alerter et conscientiser, sans intention aucune de remise en cause, mais dans une perspective de préservation de la démocratie locale.

Les éléments relatifs aux médias, au pluralisme de l'information ou à l'évolution du paysage médiatique ne relèvent pas directement du Compte financier unique ni du rapport d'activité régional. Ils sont donc formulés ici comme une préoccupation transversale du CCEE.

### 4. La Réunion dans son environnement régional et européen

La Réunion ne peut être analysée comme une entité isolée. Son dynamisme s'inscrit dans un espace régional marqué par les dynamiques de l'océan Indien, la coopération avec les pays voisins, la concurrence économique, les enjeux de mobilité, de souveraineté alimentaire, d'autonomie énergétique et de transition écologique.

Le CCEE considère que cette mise en perspective est utile pour comprendre la portée des politiques régionales et l'éclairer. Toutefois, il rappelle que :

- les comparaisons avec les autres territoires de l'océan Indien, les données relatives à la croissance, au chômage, au tourisme, aux accords commerciaux ou aux financements européens doivent être utilisées avec prudence ;
- cet environnement de coopération devient aussi un espace de concurrence économique. Ainsi, l'Accord de Partenariat Économique signé le 10 juin 2026 entre l'Union européenne et les autres îles de la COI constitue un tournant défavorable pour La Réunion. Les pays concernés bénéficient d'un accès préférentiel au marché européen, d'aides à la modernisation de leurs infrastructures et d'avantages fiscaux attractifs pour les investisseurs.

## **II. Le budget régional : un équilibre à consolider entre ambition et réalité**

Le Compte Financier Unique (CFU) traduit la stratégie budgétaire de la Région et constitue désormais le document de référence pour apprécier les résultats financiers de l'exercice. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et rassemble les données de l'ordonnateur et du comptable.

Cette évolution doit être rappelée afin d'éviter toute confusion : l'analyse ne porte pas sur un simple compte administratif, mais sur le Compte financier unique 2025.

Le CCEE prend acte de cette présentation nouvelle, qui permet de disposer d'une vision consolidée de la situation financière, des résultats budgétaires, du bilan, de la gestion pluriannuelle, de la dette et de la trésorerie.

### 1. Les recettes et les dépenses : des masses budgétaires importantes à lire avec méthode

Le budget régional demeure un outil essentiel de mise en œuvre des politiques publiques. Il traduit les choix opérés en faveur de l'éducation, de la formation, du développement humain, du soutien économique, de la transition écologique, de la mobilité et des infrastructures.

Le CCEE relève toutefois que l'analyse des recettes et des dépenses doit être faite avec une grande rigueur méthodologique. Les masses budgétaires peuvent varier selon que l'on considère :

- le budget principal seul ;
- le budget principal et les budgets annexes ;
- les données consolidées ou non consolidées ;
- les mouvements réels avec ou sans dette ;
- les dépenses de fonctionnement ou d'investissement ;
- les restes à réaliser.

Il convient donc d'éviter toute globalisation excessive. Les chiffres doivent être rattachés au périmètre exact indiqué par le CFU.

Le rapport financier présente un budget 2025 comprenant le budget principal et sept budgets annexes. À périmètre consolidé, il mentionne des masses importantes. L'interprétation pourrait être affinée en intégrant les spécificités des budgets européens et des flux croisés entre budgets.

Dans ce cadre, le CCEE estime que la lisibilité des documents budgétaires constitue un enjeu majeur. Les prochains rapports gagneraient à mieux distinguer, dans des tableaux synthétiques accessibles, les données du budget principal, celles des budgets annexes et celles des budgets européens.

## 2. Les résultats de l'exercice : une logique de lecture par budget

Le CFU 2025 présente des résultats différenciés selon les budgets. Cette distinction est essentielle. Pour le budget principal, le résultat de l'exercice 2025 est de +18 381 419,14 €. Les budgets annexes présentent quant à eux des situations distinctes :

- le budget annexe Énergie présente un résultat de : +1 182 129,47 € ;
- le budget annexe DSP musées régionaux présente un résultat de : +1 952 597,86 € ;
- le budget annexe Transport présente un résultat de : +133 679,98 € ;
- le budget annexe FEDER 2014-2020 présente un résultat hors restes à réaliser de : +29 971 214,61€ ;
- le budget annexe POCT 2014-2020 présente un résultat hors restes à réaliser de : +3 001 648,43 € ;
- le budget annexe FEDER-FSE 2021-2027 présente un résultat hors restes à réaliser de : -35 018 185,68 € ;
- le budget annexe INTERREG 2021-2027 présente un résultat hors restes à réaliser de : -167 671,08 €.

Ces résultats montrent que la situation ne peut être réduite à un solde global unique. Les budgets européens, notamment, répondent à leurs propres logiques de programmation, de paiement, de restes à réaliser et de calendrier de clôture.

Le CCEE considère donc que l'analyse financière doit rester prudente : le résultat positif du budget principal constitue un élément favorable, à confronter aux résultats des budgets annexes, des restes à réaliser et des engagements futurs.

## 3. L'endettement : une dette élevée, mais une trajectoire à apprécier avec précision

L'endettement demeure un indicateur important de la soutenabilité financière de la collectivité. Le CCEE relève que l'encours de dette reste élevé. Ce niveau appelle une vigilance particulière, compte tenu des investissements structurants à poursuivre ou à engager dans les prochaines années. Le rapport financier fait apparaître un encours de dette de 1 099 M€ au 1er janvier 2026, contre 1 121 M€ un an plus tôt, soit une diminution de 22 M€ sur l'exercice.

Cette évolution doit être saluée, sans se départir d'une mise en perspective des besoins d'investissement à venir. La baisse de l'endettement ne doit pas masquer le fait que la Région devra continuer à financer des projets majeurs dans les domaines des infrastructures routières et de la

mobilité, des lycées, de la transition énergétique, du développement économique et de l'aménagement du territoire, ...

Le CCEE relève également que la capacité de désendettement s'établit à 6,6 années en 2025, contre 7,1 années en 2024. Cet indicateur témoigne d'une amélioration, mais il ne doit pas conduire à relâcher la vigilance. La soutenabilité de la trajectoire dépendra de la capacité de la collectivité à préserver son épargne, à maîtriser ses charges et à sécuriser ses recettes.

Ainsi, la dette relève moins d'un dérapage, que d'un point de vigilance constant.

### **III. Le bilan d'activité 2025 : l'humain au cœur des politiques publiques structurantes**

Le rapport d'activité 2025 présente l'action de la Région autour de grands axes stratégiques. Le CCEE relève que cette présentation permet de mieux apprécier la traduction opérationnelle des choix budgétaires.

Les politiques régionales ne doivent pas être lues uniquement à travers leurs masses financières. Elles doivent également être appréciées au regard de leur impact sur la société réunionnaise.

#### 1. Le développement humain et solidaire : la pierre angulaire de la mandature

Le bilan d'activité met en avant le développement humain et solidaire comme une priorité structurante. Cet axe recouvre notamment l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la mobilité, la culture, le sport, la cohésion sociale et l'amélioration des conditions de vie. Le CCEE prend acte de cette orientation.

##### 1.1 L'éducation et plus particulièrement les lycées

Dans un territoire marqué par des besoins sociaux prégnants, ces politiques constituent un levier essentiel d'égalité des chances.

En matière éducative, le rapport d'activité rappelle en effet que l'action régionale vise à garantir aux lycéens des conditions d'apprentissage, d'accompagnement et de vie scolaire favorables. Les interventions sur les lycées, les dotations de fonctionnement, les équipements, la restauration scolaire, la mobilité éducative, la gratuité des manuels et le cartable numérique traduisent une volonté de soutenir concrètement les jeunes et leurs familles.

Le CCEE relève notamment l'importance des investissements dans les lycées, la poursuite des opérations patrimoniales, l'amélioration des conditions de restauration et d'hébergement, ainsi que les dispositifs de lutte contre les inégalités.

Ces politiques doivent faire l'objet d'une démarche d'évaluation permanente. Le CCEE recommande que les prochains bilans d'activité mettent davantage en évidence les effets réels des dispositifs : nombre de bénéficiaires, répartition territoriale, difficultés de mise en œuvre, écarts entre objectifs et réalisations.

##### 1.2. Formation, enseignement supérieur et mobilité : accompagner les parcours

La formation, l'orientation, l'enseignement supérieur et la mobilité constituent des enjeux majeurs pour La Réunion. Le rapport d'activité souligne les efforts menés pour adapter les formations aux besoins du territoire et soutenir les parcours des jeunes.

Le CCEE considère que ces politiques doivent demeurer prioritaires. L'avenir de La Réunion dépend largement de la capacité à offrir aux jeunes des perspectives de qualification, d'insertion et d'émancipation.

Il convient toutefois de maintenir une vigilance sure :

- l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques, sociaux et environnementaux du territoire ;
- l'accessibilité des dispositifs pour les publics les plus fragiles ;
- la mobilité des lycéennes et lycéens, des étudiantes et étudiants ;
- le suivi des publics éloignés de l'emploi ou de la formation ;
- la capacité à retenir et à valoriser les compétences localement.

Le CCEE recommande que le bilan d'activité présente, pour ces politiques, une lecture plus qualitative des résultats obtenus.

### 1.3. Culture, sport et cohésion sociale : préserver les espaces de lien

Les politiques culturelles, sportives et de cohésion sociale participent pleinement au développement humain. Elles ne relèvent pas d'un supplément d'âme : elles structurent l'identité du territoire, renforcent les liens sociaux et soutiennent l'expression des habitants.

La question des associations et de leurs financements rejoint directement les préoccupations du CCEE. De nombreuses actions culturelles, éducatives, sportives ou environnementales reposent sur des acteurs associatifs. Il est donc nécessaire que les soutiens publics qui leur sont accordés soient plus lisibles et mieux évalués.

## 2. Le développement économique : ouvrir de nouveaux horizons sans perdre l'ancrage territorial

Le bilan d'activité présente les interventions en faveur du développement économique, de l'innovation, de l'internationalisation, du tourisme, de l'agriculture, de l'économie sociale et solidaire et de certains secteurs d'avenir.

Le CCEE considère que ces politiques doivent s'inscrire dans les enjeux culturels, éducatifs et environnementaux du territoire. Le développement économique ne peut être dissocié de tels enjeux, d'autant qu'ils se déclinent avec singularités dans un territoire insulaire et peuvent avoir une résonance particulière dans toute démarche entrepreneuriale.

La Réunion s'inscrit dans un espace régional partagé avec Madagascar, Maurice, les Seychelles et les Comores au sein de la Commission de l'océan Indien. La coopération dans l'océan Indien, les échanges économiques, la valorisation des savoir-faire locaux, le développement du tourisme durable, le soutien aux filières émergentes constituent des enjeux stratégiques.

La Réunion, en tant que région ultrapériphérique française, reste en dehors de cet accord. Cette situation crée un déséquilibre concurrentiel au détriment des entreprises réunionnaises, avec plusieurs risques identifiés : perte de compétitivité, délocalisation de sièges administratifs vers les îles voisines et fragilisation progressive du tissu économique local.

## **IV. Transition écologique et environnement : une exigence de long terme**

Le bilan d'activité accorde une place importante au développement durable, à la transition écologique, aux infrastructures, à la mobilité, au traitement des déchets, à l'aménagement du territoire et à l'autonomie énergétique.

Le CCEE souligne que ces enjeux sont centraux. La transition écologique ne peut être pensée uniquement comme une série d'opérations techniques. Elle engage les modes de vie, la justice sociale, la santé (enjeu éminemment transversal et souvent peu abordé), l'éducation à l'environnement, la mobilité, l'énergie, l'aménagement, la biodiversité et la participation citoyenne.

Il convient donc de maintenir une lecture attentive des politiques engagées.

## **V. La Réunion face aux enjeux nationaux, européens et régionaux : entre dépendance et autonomie**

La Réunion est à la fois une région française, une région ultrapériphérique européenne et un territoire de l'océan Indien. Cette triple appartenance constitue une richesse, mais elle crée aussi des contraintes.

Les politiques nationales, les règles européennes, les fonds structurels, les dispositifs de coopération et les contraintes budgétaires de l'État influencent directement les capacités d'action de la Région.

Le CCEE relève que les budgets annexes européens occupent une place particulière dans le CFU 2025. Leur lecture doit être distinguée de celle du budget principal.

Les résultats des budgets FEDER, POCT, FEDER-FSE et INTERREG traduisent des temporalités de programmation et de paiement spécifiques. Cette situation confirme la nécessité d'une présentation pédagogique renforcée de l'usage des fonds européens dans les documents budgétaires régionaux.

## **VI. Observations et points de vigilance du CCEE**

Au regard du bilan d'activités et du Compte financier unique 2025, le CCEE formule plusieurs observations.

### 1. Une situation financière maîtrisée, mais qui appelle vigilance

Le budget principal présente un résultat excédentaire et les indicateurs de dette et de désendettement témoignent d'une gestion maîtrisée. Cependant, les marges de manœuvre doivent être appréciées avec prudence. Les investissements à venir, les incertitudes sur les recettes, le contexte national des finances publiques, les besoins sociaux du territoire et les exigences de transition écologique imposent de maintenir une trajectoire financière soutenable. Le CCEE considère donc que la situation est maîtrisée, mais non exempte de fragilités.

### 2. Le pluralisme et la participation citoyenne doivent rester des points d'attention

Le CCEE rappelle que les politiques publiques ne peuvent être évaluées uniquement par des indicateurs financiers. Elles doivent aussi être appréciées au regard de leur capacité à renforcer le débat public, la participation citoyenne, l'accès à la culture, la diversité linguistique, le pluralisme et la cohésion sociale.

Les questions relatives aux médias, à la liberté d'expression, à la vitalité associative et à la participation des citoyens constituent des préoccupations transversales. Certes, elles n'apparaissent pas dans les données du CFU et du bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2025, mais elles éclairent le contexte dans lequel les politiques régionales s'inscrivent.

## **VII. Recommandations et préconisations du CCEE**

Suite à l'examen du bilan d'activités et du CFU du Conseil régional pour l'exercice 2025, les recommandations et préconisations du CCEE sont les suivantes :

### 1. Une meilleure lisibilité des politiques publiques est nécessaire

Le rapport d'activité présente de nombreuses actions, mais leur lecture pourrait être améliorée par une articulation plus claire entre :

- objectifs ;
- moyens engagés ;
- publics bénéficiaires ;
- territoires concernés ;
- indicateurs de réalisation ;

- indicateurs d'impact ;
- écarts entre prévision et exécution.

Le CCEE recommande une présentation plus évaluative des politiques relevant de son champ de compétences.

## 2. Le tissu associatif doit être mieux identifié

Le CCEE souhaite que les politiques en faveur du tissu associatif soient davantage visibles. Les associations sont des partenaires essentiels des politiques culturelles, éducatives, sportives, sociales et environnementales.

Il conviendrait que les futurs rapports indiquent plus clairement :

- les montants consacrés au soutien associatif en particulier ceux dédiés aux associations culturelles, éducatives, sportives, sociales et environnementales ;
- la répartition par secteur ;
- la répartition territoriale ;
- les délais de versement des financements notamment des soldes ;
- les critères d'attribution ;
- les effets attendus et constatés,
- les modalités d'accès aux appels à projets ;
- l'accompagnement des petites structures associatives ;
- la contribution réelle des associations aux politiques publiques régionales.

## 3. Le soutien régional en matière de transition écologique et d'environnement doit être davantage précisé

Le CCEE recommande que les prochains rapports précisent :

- les objectifs de trajectoire ;
- les indicateurs de résultat ;
- les moyens financiers mobilisés ;
- les écarts entre objectifs et réalisations ;
- les effets concrets pour les habitants ;
- la contribution des politiques régionales à l'adaptation du territoire au changement climatique.

## 4. Le maintien et l'amplification de l'effort régional pour la bonne compréhension des de fonds européens et de leurs usages

Le CCEE souhaite que les prochains documents budgétaires régionaux permettent de mieux comprendre :

- les crédits programmés ;
- les crédits mandatés ;
- les restes à réaliser ;
- les délais de paiement ;
- les effets concrets des fonds européens sur les projets du territoire ;
- les risques liés aux changements de programmation.

Cette exigence de lisibilité est d'autant plus importante que les fonds européens interviennent dans des domaines essentiels pour le CCEE : formation, culture, environnement, innovation, coopération régionale, transition énergétique et cohésion territoriale, aménagement du territoire, économie, ...

## **Conclusion : Une île à la croisée des chemins**

La Réunion se trouve à un moment important de son développement. Elle dispose d'atouts majeurs : une population jeune, une richesse culturelle indéniable, une biodiversité exceptionnelle, une position stratégique dans l'océan Indien, des politiques régionales structurées autour du développement humain, de l'économie et de la transition écologique.

Mais elle fait face à des défis persistants : précarité, inégalités, dépendance économique, besoins élevés en formation, transition énergétique complexe, incertitudes financières nationales et européennes, attentes fortes des citoyens et fragilité de nombreux acteurs de terrain.

Le bilan d'activité 2025 témoigne d'une action régionale dense, notamment dans les domaines qui intéressent directement le CCEE : éducation, formation, culture, sport, cohésion sociale, environnement, transition écologique et aménagement du territoire.

Le CFU 2025 arbore une situation financière maîtrisée, avec un résultat positif du budget principal, des résultats différenciés selon les budgets annexes, un niveau de dette encore élevé mais en diminution sur l'exercice, et une capacité de désendettement améliorée.

Le CCEE considère toutefois que la soutenabilité de l'action régionale dépendra de la capacité à préserver les moyens consacrés au développement humain, à la culture, à l'éducation, à l'environnement et à la cohésion territoriale.

Ainsi, l'avis du CCEE entend rester fidèle à sa vocation : ne pas seulement commenter des chiffres, mais éclairer les choix publics à partir des réalités humaines, culturelles, éducatives, sociales et environnementales du territoire réunionnais.

Sous réserve de ces observations, le CCEE prend acte des documents présentés et appelle à poursuivre une action régionale ambitieuse, lisible, soutenable et attentive aux besoins profonds de la société réunionnaise.

## Commission « Vivre ensemble »

*Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel*

### Axe 1

#### Le développement humain et solidaire :

La pierre angulaire de la mandature

#### PARVENIR À UNE EXCELLENCE CULTURELLE

**Les droits culturels, une voie vers le progrès social et humain**  
**Œuvrer dans le secteur de la culture c'est pour certains, exercer un métier.**

**Les acteurs culturels professionnels contribuent à l'économie**  
**d'un pays et à la cohésion sociale.**

Dans l'introduction de son bilan d'activités de 2025 (BA), pour le secteur considéré, la Région semble satisfaite de l'exécution de son budget. Cependant, la mise en regard des chiffres du BA 2025 avec ceux du budget primitif (BP) du même exercice, laisse apparaître des insuffisances notables au regard de l'ambition affirmée dans les orientations de la mandature.

Par ailleurs, si la commission comprend la mise en œuvre d'une *convergence des politiques culturelles et sportives au sein d'une stratégie unifiée*, elle déplore toujours la fusion des chiffres de ces deux secteurs. Elle maintient sa demande, pour plus de transparence, d'une retranscription claire et distincte des montants affectés à chacun d'eux

**Ci -après le tableau de synthèse extrait du Bilan d'activités 2025 :**

#### SYNTHESE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	29 082 301	8 829 372	3 855 277	5 607 388	- 86,7 %	- 36,5 %
Investissement	8 042 683	3 097 001	12 326 424	4 368 515	53,3 %	41,1 %
TOTAL	37 124 984	11 926 373	16 181 701	9 975 903	- 56,4 %	- 16,4 %

La commission « Vivre ensemble » s'est attachée à examiner le bilan d'activité 2025 de la Région notamment au regard des chiffres du BP du même exercice budgétaire, pour le secteur de la Culture :

	CA 2024 AE/AP	CA 2024 CP	BP 2025 AE/AP	BP 2025 CP <sup>1</sup>	CFU 2025 AE/AP	CFU 2025 CP	Écarts de consommation
<b>Fonctionnement (AE)</b> Autorisation d'engagement	18 274 853	17 645 960	18 120 000	16 400 000	16 970 501	15 464 126	AE : - 1 149 499 Soit : - 6,34%  CP : - 935 874 Soit : - 6,71%
<b>Investissement (AP)</b> Autorisation de programme	4 970 807	4 113 344	4 830 000	5 900 000	4 604 052	4 155 323	AP : - 225 948 Soit : - 4,68%  CP : - 1 744 677 Soit : - 29,57%
			22 950 000	22 300 000	21 574 553	19 616 449	AE/AP : - 1 375 447 Soit : - 5,99%  CP : - 2 683 551 Soit : - 12,03%

Ci-après les chiffres en euros :

Cette mise en perspective des chiffres du compte administratif (BA/CA) 2025 avec ceux du budget primitif du même exercice budgétaire fait ressortir en réalité, un manque à réaliser d'un montant de :

- 1 375 447 €, en AE + AP<sup>2</sup>

- 2 683 551 € en CP

La commission a ainsi procédé à l'examen détaillé des réalisations budgétaires eu égard aux inscriptions prévues au BP concerné, selon les axes stratégiques définis par la collectivité :

## I – Valoriser le patrimoine culturel

	BP 2025		CFU 2025 <sup>3</sup>	
	AE/AP	CP	AE/AP	CP
<b>Fonctionnement</b>	<b>8 051 624</b>	7 340 303	<b>7 132 569</b>	7 045 442
<b>Investissement</b>	<b>2 100 000</b>	2 080 000	<b>2 349 600</b>	1 133 146

La valorisation du patrimoine culturel se décline ainsi :

### 1. Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité

Fonctionnement (AE) : 6 793 209 € - CP : 6 769 990 €<sup>4</sup>

Investissement (AP) : 2 190 000 € - CP : 988 979 €

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>5</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Renforcer l'attractivité des musées régionaux	7 661 624	6 989 303	100 000	100 000	6 723 209	6 723 209	-	-
Porter les grands projets muséographiques			150 000	150 000				
Travaux /équipts. sur musées			1 700	1 700 000			2 190 000	968 970

<sup>1</sup> Crédit de paiement

<sup>2</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>3</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

<sup>4</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>5</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

Il est à relever un différentiel de quasiment 1 million d'euros (938 415) entre l'AE votée (Fonctionnement) et le montant réalisé. Par ailleurs s'agissant de l'investissement, il est supérieur de près d'un demi-million, soit précisément de 490 000 €.

Par ailleurs la commission s'interroge sur la correspondance parfaite entre le montant des AE et des CP réalisés s'agissant de l'action « Renforcer l'attractivité des musées régionaux ».

## 2. Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles :

Fonctionnement (AE) : 259 360 € - CP : 232 190 €<sup>6</sup>

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>7</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole, notamment ds le cadre de la charte des Collectivités bilingues et du pacte linguistique	100 000	100 000			-	-	-	-
Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture en <i>réyoné</i>	210 000	180 000			209 300	186 000		
Participer à la préfiguration de la création de <i>L'Institu la lang kréol</i>								

## 3. Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel :

Fonctionnement (AE) : 80 000 € - CP : 43 262 €<sup>8</sup>

Investissement (AP) : 159 600 € - CP : 144 167 €

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>9</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Participer à la constitution d'une base de données patrimoniales	80 000	80 000			80 000	43 262		
Valoriser et diffuser les résultats des travaux			50 000	50 000				
Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux			100 000	80 000			159 000	144 167

Si la commission se réjouit de l'effort accompli pour la valorisation du patrimoine culturel, elle continue cependant à regretter le manque de dynamisme concernant la promotion de la langue et de la littérature créoles. Toutefois, elle espère qu'après l'achèvement de l'étude de préfiguration et la validation de sa forme juridique, elle espère que l'Institu la lang kréol connaîtra enfin une mise en œuvre dans les meilleurs délais. La commission compte vivement sur un engagement fort de la collectivité aux côtés des autres partenaires concernés, pour que cet institut, indispensable à la reconnaissance et à la valorisation de la langue créole, voie le jour avant la fin de cette mandature.

<sup>6</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>7</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

<sup>8</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>9</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

## II – Accompagner les acteurs culturels

### L'accompagnement des acteurs culturels se décline ainsi :

#### 1. Soutenir les projets culturels – et sportifs –

Fonctionnement (AE) : 3 528 073 € - CP : 3 326 393 €<sup>10</sup>

Investissement (AP) : 1 704 224 € - CP : 1 733 952 €

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>11</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais	1 825 000	1 660 000	1 920 000	1 710 000	2 215 224	2 196 511	1 203 296	813 994
Contribuer au rayonnement culturel à l'export (Les montants inscrits concernent également le sport)	450 000	430 000	380 000	380 000				
Participer à la diffusion des manifestations culturelles	870 000	870 000			1 645 345	1 016 978		

La commission regrette de ne pouvoir identifier directement, pour certaines actions, le montant précis engagé et réalisé, ce qui nuit à une bonne analyse de ce bilan d'activité. Elle relève cependant que les 5 projets culturels qui devaient être accompagnés dans le cadre de l'action « rayonnement culturel à l'export », n'ont pas été réalisés sans qu'aucun élément explicatif ne soit apporté. Cela est fort préjudiciable aux acteurs culturels, au vu de leur investissement dans la création de projets et du temps consacré au montage des dossiers. De même, pour l'action « participer à la diffusion des manifestations culturelles » aucun projet réalisé sur 5 envisagés.

#### 2. Consolider les opérateurs culturels structurants et les industries culturelles créatives

Fonctionnement (AE) : 4 555 873 € - CP : 4 581 516 €<sup>12</sup>

Investissement (AP) : 440 644 € - CP : 472 769 €

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>13</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA)	605 000	550 000			735 000	728 950		
Fonds régional d'art contemporain (FRAC)	220 000	130 000						
Salles de création et de diffusion	1 689 115	1 500 000			1 678 000	1 584 428		
Industries culturelles et créatives	170 000	170 000	250 000	230 000	53 673	80 278	102 955	160 738

S'agissant du **PRMA**, il est à relever une baisse notable du nombre d'artistes accompagnés pour l'année 2025, (-59), cela serait dû à une refonte de dispositif et à une absence de direction pendant le premier semestre de l'année.

Par ailleurs, la commission déplore l'absence d'éléments quant à la répartition des montants affectés aux différents dispositifs d'accompagnement des artistes.

<sup>10</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>11</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

<sup>12</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>13</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

La commission attire l'attention de la collectivité sur la nécessité de donner au PRMA les moyens financiers appropriés qui permettent la conduite de toutes ses missions afin qu'elles soient en adéquation avec le dynamisme du secteur qui connaît une forte augmentation du nombre de projets. Or, les moyens affectés à la structure n'ont pas connu d'évolution depuis 2015.

La commission rappelle que le PRMA est un outil indispensable à la visibilité des artistes tant au national qu'à l'international, à la patrimonialisation des musiques de l'océan Indien, entre autres missions.

Aujourd'hui, il y a une inquiétude légitime de la filière.

Les salles de création et de diffusion : Aucun conventionnement supplémentaire depuis 2024

La commission aurait apprécié de voir figurer clairement les éléments chiffrés concernant l'aide financière consacrée aux tiers-lieux. Elle rappelle la nécessité de soutenir également de façon significative ces lieux qui inventent d'autres manières d'envisager l'accès à la culture et de s'appuyer sur ces structures associatives afin de compléter l'offre culturelle et d'expérimenter de nouveaux modèles plus en lien avec la population.

**Industries culturelles et créatives** : Il s'agit essentiellement de projet en lien avec l'édition/librairie.

Il est à noter 4 projets supplémentaires soutenus au vu des objectifs inscrits aux Orientations budgétaire, soit 14 projets au total. La situation reste fragile.

S'agissant des industries culturelles et créatives, la commission constate que quatorze projets relevant du secteur de l'édition et de la librairie ont été soutenus alors que les orientations budgétaires en prévoyaient initialement dix. Cette progression peut être saluée même si l'aspect uniquement quantitatif ne peut à lui seul être pris en compte. Il aurait été pertinent de disposer d'informations plus détaillées sur la nature des projets accompagnés et leur impact réel auprès des publics visés.

La Région Réunion relève à juste titre que la situation de l'ensemble des acteurs de la filière livre est fragile. « Les cadres ont été maintenus » mais qu'en est-il d'une véritable politique de développement en faveur de la filière ? Les difficultés sont multiples et connues : marché local limité, coûts élevés d'impression, de diffusion, de transport vers l'Hexagone et dans la zone océan Indien, nécessité de renforcer la professionnalisation des acteurs du secteur... **La littérature réunionnaise fait preuve d'une vitalité remarquable Elle mérite une politique culturelle ambitieuse, à la hauteur des enjeux de la filière.**

### 3. Poursuivre et consolider les dispositifs culturels – et sportifs –

Fonctionnement (AE) : 1 751 018 € - CP : 1 229 104 €<sup>14</sup>

(- 453 935€ pour le sport en AE – 319 358€ en CP)

Réellement pour consolider les dispositifs culturels :

**Fonctionnement (AE) : 1 297 083 € - CP : 909 746 €**

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>15</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Le Guétali	930 000	930 000						
Aides individuelles à la formation initiale et continue	780 000	580 000				1 297 083	909 746	

<sup>14</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>15</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

## Le Guétali

La commission rappelle les impacts attendus (OB 2025) :

- *un maintien de la fréquentation et de la diversification des types de lieux d'accueil,*
- *une meilleure répartition géographique de l'offre culturelle ...*
- *Une sensibilisation accrue des populations y compris les jeunes...*

Or, elle relève dans le bilan administratif, à propos de ce dispositif, une baisse de fréquentation, du nombre de représentations et de structures bénéficiaires. Les éléments d'explication fournis font état d'un nombre inférieur de projets sélectionnés et d'une légère baisse du budget dédié au dispositif. En revanche, **le retard considérable pris dans le traitement des dossiers**, allant de la phase d'instruction de la demande à celle de la décision, jusqu'à la notification de celle-ci, quand elle a lieu, n'est pas considéré. Il est à déplorer, au-delà de la lenteur de traitement constatée, un manque d'information des porteurs de projet sur l'état d'avancement de leur demande. S'agissant du versement des subventions en cas de réponse favorable, les retards sont également incompréhensibles. Cette lenteur, et, parfois même, l'absence de gestion de beaucoup de demandes, aboutit à des reports, voire à des annulations de projets. Cela a pour conséquence **la fragilisation du tissu associatif**.

La commission reste perplexe devant ce constat. Il est difficile d'affirmer le soutien à la diffusion de la création artistique réunionnaise dans ces conditions.

La collectivité mesure l'importance de la Culture et du rôle des associations dans la cohésion d'une société, nous attendons qu'elle soit alors vigilante dans la mise en œuvre de ses orientations.

### Aides individuelles à la formation initiale et continue :

- Formation initiale : 5 projets réalisés sur 6 (- 1, motif : critère de revenus non respecté) – révision du cadre en cours.
- Formation continue : 15 projets sur 35 (réorientation vers la direction de la formation professionnelle de la Région – aide plus avantageuse).

La commission rappelle l'importance de la formation aux métiers culturels et de la bonne définition de ceux-ci en adéquation avec les besoins du terrain. Par ailleurs, la nécessité de réorientation de 20 projets vers une autre direction, interpelle la commission. Vraisemblablement une meilleure information serait indispensable à l'attention des porteurs de projets, ce qui leur éviterait une perte de temps considérable, au vu du délai de traitement des dossiers de demande de subvention.

## III – Favoriser le développement culturel – et sportif – territorial et la coopération

Fonctionnement (AE) : 1 752 204€ - CP : 988 067 €<sup>16</sup>

Investissement (AP) : 645 935 € - CP : 164 102 €

### 1. Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive

Fonctionnement (AE) 150 000 € - CP 11 700 €

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>17</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Accompagner les contrats de développement territoriaux	100 000	80 000			150 000	11 700		
Soutenir les actions de coopération régionales	40 000	30 000						
Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens	<b>150 000</b>	<b>80 000</b>						
Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive	<b>150 000</b>	<b>80 000</b>						

<sup>16</sup> Chiffres issus du BA 2025

<sup>17</sup> Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

Sur un engagement global de 440 000 € en Fonctionnement (AE) au BP 2025, l'engagement effectif est de 150 000 € et sur une inscription au budget de Crédits de paiement (CP) de 270 000 €, une réalisation à hauteur de 11 700 €.

À la lecture de ces chiffres, il est constaté une faible consommation budgétaire, voire aucune pour 3 des 4 enveloppes budgétaires proposées dans le cadre du **Développement des partenariats et de la coopération culturelle et sportive**. La commission s'interroge : est-ce dû à un manque de sollicitation de la part de porteurs de projets ou à un défaut de traitement des demandes réceptionnées ? Des explications sur cette situation auraient été utiles.

Quelques exemples inexécutés :

- Accompagner les contrats de développement territoriaux : Cible 2025 : 2 - Bilan : 0
- Faciliter l'accès aux programmes et dispositifs européens : Cible 2025 : 50 - Bilan : 0
- Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive : Cible 2025 : 3 - Bilan : 0

2. Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle - et sportive

**Fonctionnement (AE) 1 602 000 € - CP 976 367 €<sup>18</sup>**

**Investissement (AP) 645 935 – CP 164 102**

Intitulé des actions	BP 2025				CFU 2025 <sup>19</sup>			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	AE	AE	CP	AP	CP
Assurer une formation artistique de niveau et soutenir la pratique amateur (CRR)	2 040 000	2 040 000	380 000	380 000	1 843 809	1 396 201	580 000	435 759
Favoriser l'accès de tous les réunionnais à l'éducation artistique	363 000	235 000	80 000	60 000	491 081	511 456		
Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs								

« Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : Le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) »

De manière générale, pour les actions listées dans le tableau ci-dessus, les chiffres sont plus ou moins stables. Par contre, s'agissant du nombre d'actions relevant « *d'EAC en pratique amateur* » en milieu scolaire, il est question de « *renforcement* » de 28 actions, ce nombre reste bien faible au regard de la population scolaire.

Concernant l'action, « *Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique culturelle* », la commission regrette que la responsabilité politique de la collectivité sur le territoire ne se soit pas plus affirmée. La prise en compte des droits culturels (loi NOTRe<sup>20</sup> et LCAP<sup>21</sup>) dans le respect de la diversité culturelle demeure encore fragile. La collectivité a une obligation morale et politique envers sa jeunesse. Or, en 2025, sur 43 090 lycéens de l'académie, seuls :

- 4 044 élèves ont été bénéficiaires du dispositif « *Lycéens au cinéma* »,
- 1 783 élèves ont pu bénéficier d'une information sur le dispositif « *Lycéens au spectacle* »,
- 6 000 élèves ont bénéficié du dispositif « *Un trimestre un livre* »<sup>22</sup>

<sup>18</sup>Chiffres issus du BA 2025

<sup>19</sup>Chiffres issus du tableau synthétique des dépenses réelles

<sup>20</sup>La loi NOTRe, qui signifie "Nouvelle Organisation Territoriale de la République", est une loi française adoptée le 7 août 2015. Elle vise à réorganiser les compétences entre les différentes collectivités territoriales afin de renforcer la décentralisation et d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

<sup>21</sup>Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ou LCAP a été promulguée en juillet 2016. Elle vise à protéger et garantir la liberté de création et à moderniser la protection du patrimoine culturel.

<sup>22</sup> Rapport activité 2025 – tableau page 15/260 - 8) Promouvoir la lecture auprès des jeunes - page 18/260

Partant de ces constats, **la commission préconise le développement d'une aide individuelle afin de connecter la jeunesse au tissu culturel régional et de favoriser l'autonomie culturelle, hors temps scolaire. Elle incite la collectivité à s'inspirer des pratiques d'autres régions, telles que :**

- **la « carte jeunes » de la région Grand Est »,**
- **« l'appli carte jeunes » de la région en Occitanie**
- **le « Pass'région » d 'Auvergne Rhône Alpes,**

À travers ces différents dispositifs, il est offert aux jeunes d'autres services, des accès culturels facilités : un tarif réduit aux places de cinéma, des réductions à l'achat de livres, des accès aux spectacles vivants et festivals, des accès gratuits et illimités aux musées partenaires de la région.

## **Conclusion**

La commission invite la collectivité à avoir un regard plus éclairé sur le rôle des associations au sein des sociétés, elles sont un *véritable ciment sociétal*. Or, **l'organisation actuelle du traitement des dossiers de demande de subvention des acteurs associatifs ne leur permet pas d'assurer pleinement ce rôle. Elle les fragilise dangereusement.**

De même, **Renforcer le financement des associations est une urgence démocratique**<sup>23</sup>. La commission Vivre ensemble se fait l'écho du rapport du Cese qui appelle à **une vigilance renforcée sur les enjeux de pérennité du monde associatif.**

---

<sup>23</sup>Rapport du Cese – Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique - Rapporteurs Martin BOBEL et Dominique JOSEPH

## Commission « Égalité des chances »

*Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale*

### ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Face à un contexte budgétaire particulièrement tendu, la Région a réaffirmé en 2025 la priorité qu'elle accorde à la politique éducative, considérée comme un levier déterminant de réussite, d'émancipation et de lutte contre la pauvreté. Avec un niveau de dépenses réalisé de 83,2 M€ en 2025 contre 74,5 M€ en 2024 soit une progression de 11,7 %, la collectivité poursuit la mise en œuvre de son programme de mandature fondé sur l'égalité des chances, en renforçant l'offre de formation, en poursuivant l'adaptation du patrimoine scolaire et en maintenant un ensemble de dispositifs destinés à accompagner les lycéennes et les lycéens dans leur parcours éducatif.

La commission relève en outre que l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage demeurent le premier poste de dépenses de la collectivité, représentant 36 % des dépenses réelles régionales et près de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement. Cette place prépondérante témoigne d'un choix politique fort que la commission salue. Elle rappelle toutefois que l'importance des moyens mobilisés appelle en retour un effort accru d'évaluation afin de mieux mesurer les effets réels des politiques conduites sur la réussite scolaire, la persévérance éducative, l'orientation et la réduction des inégalités.

#### I – Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires

##### 1. Construction et réhabilitation des lycées

Fidèle à ses objectifs, la collectivité a poursuivi ses projets patrimoniaux de construction et de réhabilitation en faveur des lycées. La commission salue les avancées enregistrées concernant le lycée de la mer dont les travaux ont démarré ainsi que le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie dont le permis de construire a été obtenu. Elle note également la poursuite des études relatives au futur lycée d'enseignement adapté, au projet de lycée forestier ainsi qu'au projet de lycée de Cilaos. Ces opérations traduisent la volonté de la collectivité d'adapter l'offre de formation aux besoins du territoire, de diversifier les parcours proposés aux jeunes et de mieux prendre en compte les publics nécessitant un accompagnement spécifique.

Sur le plan budgétaire, ces opérations d'infrastructures scolaires se sont traduites par un effort financier soutenu. En 2025, les crédits de paiement consacrés à la construction de nouveaux lycées atteignent 11,7 M€ contre 3,3 M€ en 2024. Les crédits mobilisés à la réhabilitation des lycées progressent également pour atteindre 24,8 M€ contre 21,8 M€ l'année précédente. Au total, ces deux postes représentent 36,5 M€ de dépenses réalisées en 2025 contre 25,7 M€ en 2024, soit une augmentation de plus de 10 M€ en un an.

La commission relève par ailleurs que le programme de grosses réparations et de rénovation énergétique des lycées a atteint son objectif avec un taux de réalisation de 80 %. Dans un contexte marqué par les effets du changement climatique et les épisodes de fortes chaleurs que connaissent les établissements scolaires, elle considère que ces investissements constituent un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions d'apprentissage et de travail. Elle note à cet égard que des **brasseurs d'air** ont été installés **dans 30 lycées de l'île** ; il conviendrait d'**en évaluer les effets sur la santé, sur l'hygiène et la sécurité des usagers**. Plus globalement, la commission préconise une réflexion approfondie quant à l'adaptation des établissements scolaires aux conditions climatiques locales tout en contribuant à la maîtrise des consommations énergétiques.

## 2. Dotations financières pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipement pédagogique

La commission constate que la collectivité poursuit son effort en faveur du fonctionnement des établissements et de leur équipement pédagogique. Les dépenses consacrées à la modernisation des matériels pédagogiques, aux équipements numériques et aux ateliers professionnels demeurent importantes et participent à l'adaptation des conditions d'enseignement aux besoins actuels des élèves.

Elle s'inquiète toutefois de la diminution progressive de la dotation moyenne par élève. Alors que l'objectif fixé pour 2025 était de 590 € par élève, le réalisé s'établit à 504 €, soit un écart de 86 € par élève. Cette baisse apparaît plus marquée que celle constatée l'année précédente (-10 €, soit 560 €/élève) et intervient dans un contexte de hausse des coûts de fonctionnement supportés par les établissements. **Une présentation plus détaillée des critères de répartition des moyens permettrait de mieux apprécier l'adéquation entre les ressources allouées et les besoins des établissements.**

## 3. Missions techniques assurées par le personnel technique ATTEE

### 3.1. Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal

La commission relève l'effort poursuivi par la collectivité pour accompagner le fonctionnement des lycées. Les crédits de paiement consacrés à cette action s'établissent à 172 732 € en 2025 contre 151 302 € en 2024, soit une progression de 14,2 %.

La commission rappelle à cet égard le rôle essentiel joué par les agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) dans le bon fonctionnement des lycées, notamment en matière de restauration scolaire, d'entretien des locaux et de sécurité. Elle considère que la qualité du service rendu aux élèves repose également sur la qualification des agents et sur leur capacité à s'adapter aux évolutions réglementaires, techniques et environnementales qui concernent aujourd'hui les lycées.

À cet égard, le récent rapport de la Chambre régionale des comptes<sup>24</sup> consacré à la restauration scolaire met en évidence plusieurs pistes d'amélioration concernant notamment la formation des personnels, la maîtrise des risques sanitaires et le suivi de certaines procédures de sécurité. Sans remettre en cause les efforts engagés par la collectivité, la commission estime que ces observations soulignent l'importance de poursuivre les démarches de professionnalisation et d'amélioration continue déjà engagées. Elle encourage ainsi la Région à valoriser davantage, dans ses futurs rapports d'activité, les actions conduites et les résultats obtenus dans les domaines de la formation des personnels, de l'hygiène, de la sécurité et de la qualité du service rendu aux usagers.

### 3.2. Accompagner les lycées vers une restauration équilibrée et de qualité, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibiliser sur le tri et la valorisation des déchets

La commission salue l'engagement de la collectivité en faveur d'une restauration scolaire équilibrée et de qualité, celle-ci constituant un levier important de réussite éducative, de santé publique et d'égalité des chances.

Elle relève également les actions menées en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, de sensibilisation sur le tri et la valorisation des biodéchets. Elle note notamment la réalisation d'un état des lieux du gaspillage alimentaire ainsi que l'élaboration progressive de plans d'actions au sein des établissements. Cette démarche apparaît d'autant plus nécessaire qu'en 2024, le gaspillage alimentaire

---

<sup>24</sup>Rapport d'observations définitives et sa réponse - Région Réunion La restauration scolaire dans les lycées publics. 28 août 2025

moyen atteignait 156 grammes par convive à La Réunion contre environ 100 grammes au niveau national.

La commission observe toutefois que ces actions demeurent encore en phase de déploiement et ne concernent pas à ce stade l'ensemble des établissements. Elle encourage donc la collectivité à poursuivre et à amplifier cette démarche afin de favoriser sa généralisation progressive, tout en se dotant d'**indicateurs permettant d'en mesurer les effets en matière de réduction du gaspillage alimentaire, de valorisation des biodéchets et d'évolution des pratiques** au sein des établissements.

La commission invite enfin la collectivité à **rendre davantage compte**, dans ses prochains rapports d'activité, **des résultats obtenus dans les établissements** engagés dans cette démarche afin d'en apprécier l'efficacité et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

## **II. Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves**

La commission salue la poursuite des actions volontaristes conduites par la collectivité en faveur de la réussite éducative, de l'égalité des chances et de l'accompagnement des lycéennes et lycéens dans leur parcours. En 2025, ces actions ont mobilisé en fonctionnement des crédits de paiement à hauteur de 10,98 M€ et de 9,64 M€ en investissement, soit un total de 20,62 M€. Ce niveau demeure significatif, même s'il est en légère baisse par rapport à 2024 où les crédits de paiement réalisés s'élevaient à 21,14 M€ au total.

### 1. Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours

La commission note avec satisfaction que les différentes **actions d'information sur les métiers et les formations** conduites par la collectivité ont permis de toucher plus de 66 000 jeunes en 2025, soit un résultat très supérieur à l'objectif fixé à 40 000 participants. Ces résultats confirment l'intérêt des actions conduites en faveur de la découverte des métiers et des formations. Ils s'inscrivent dans un contexte de renforcement des moyens, les CP réalisés passant de 39 250 € en 2024 à 123 874 € en 2025. La commission considère toutefois que des indicateurs complémentaires permettraient de mieux apprécier l'influence de ces actions sur les choix d'orientation et les parcours de formation des jeunes Réunionnaises et Réunionnais.

### 2. Assurer une plus grande égalité des chances

La commission relève tout d'abord les efforts engagés en faveur de la **persévérance scolaire**, notamment des lycéens et lycéennes des cirques et à travers les dispositifs de prévention du décrochage. Elle regrette toutefois que le rapport d'activité fournisse encore peu d'éléments permettant d'apprécier les résultats obtenus en matière de maintien dans les parcours de formation, de retour en formation ou de réussite éducative. Elle encourage la collectivité à renforcer l'évaluation de ces actions afin de mieux mesurer leur efficacité d'autant qu'il s'agit de mesures volontaristes.

Elle se félicite également de la poursuite du dispositif de **lutte contre la précarité menstruelle** qui a permis la distribution de plus de 33 000 protections périodiques en 2025 dans 50 lycées. Ce dispositif répond à un besoin concret et participe à l'amélioration des conditions de vie et de scolarisation des lycéennes. Elle a mobilisé un budget de 53 427 € en 2025 contre 14 419 € en 2024 en crédits de paiement. La commission encourage ici aussi la collectivité à poursuivre cette action tout en évaluant les effets sur le bien-être, l'assiduité et l'égalité d'accès aux apprentissages.

Elle souligne également l'importance du maintien de la **gratuité des manuels scolaires et des ressources pédagogiques** qui a bénéficié à plusieurs dizaines de milliers de lycéennes et lycéens, et contribué à alléger les dépenses des familles. En 2025, 277 040 licences et ressources numériques ont été commandées, soit un niveau proche de l'objectif fixé à 280 000.

S'agissant du dispositif **Numérisak**, 14 743 élèves de 2de, de 1ère année de CAP ont été équipés en matériel numérique au cours de l'année, portant à plus de 45 000 le nombre de bénéficiaires depuis sa création. Ce dispositif étant désormais bien installé, la commission souligne que l'enjeu réside

désormais moins dans la distribution des équipements que dans **une évaluation qualitative portant sur les usages réels des équipements, leur durabilité et leur impact sur les apprentissages, la réussite scolaire et la réduction de la fracture numérique.**

La commission salue par ailleurs la poursuite du **dispositif « Repas à 1 euro »** qui constitue l'une des mesures les plus concrètes de soutien au pouvoir d'achat des familles et de lutte contre les inégalités sociales. En 2025, 21 742 élèves ont pu en bénéficier, soit un dépassement de plus de 2 200 bénéficiaires. La montée en puissance de cette mesure témoigne de son utilité sociale dans un contexte où de nombreuses familles demeurent confrontées à des difficultés économiques. La commission rappelle toutefois que l'accès effectif à la restauration scolaire demeure un enjeu majeur d'égalité des chances. Les difficultés d'accueil rencontrées dans certains établissements<sup>25</sup> font écho aux observations déjà formulées par la commission dans ses précédents avis sur le **sous-dimensionnement de certains espaces de restauration**. Dans ce contexte, il est impératif que les capacités d'accueil évoluent au même rythme que les besoins afin que l'ensemble des élèves concernés puisse bénéficier pleinement du dispositif. Pour atteindre pleinement cet objectif de réduction des inégalités et garantir l'accès de toutes les lycéennes et de tous les lycéens à une alimentation saine, équilibrée et financièrement accessible, la commission estime qu'il est **urgent de développer des solutions complémentaires lorsque les infrastructures de restauration ne permettent pas leur accueil.**

Enfin, la commission prend acte de la poursuite du dispositif « Un trimestre, un livre » qui a permis à 6 000 lycéens de bénéficier d'une action de promotion de la lecture en 2025. Si cette initiative mérite d'être encouragée, elle ne concerne encore qu'une part limitée des 40 390 lycéens que compte l'académie.

La commission invite donc la collectivité à poursuivre sa réflexion sur l'accès des jeunes à la lecture et à la culture, dans et hors temps scolaire. Elle préconise une amélioration de la communication en direction et au sein des lycées ainsi qu'un suivi de la mise en place du dispositif au sein des établissements. **Une diffusion des bonnes pratiques, en s'appuyant sur les modes de communication privilégiés par les jeunes** (mobilisation des réseaux sociaux, animation d'ateliers...) pourrait contribuer à renforcer l'attractivité du dispositif et son appropriation par les publics lycéens. Enfin, la commission invite à **étudier l'opportunité de dispositifs complémentaires, par exemple la mise en place d'une aide individuelle favorisant l'autonomie culturelle des jeunes en dehors du temps scolaire.** À cet égard, les expériences conduites dans d'autres régions telles que la Carte Jeunes Grand Est, l'Appli carte jeune en Occitanie ou le Pass'région en Auvergne-Rhône-Alpes pourraient utilement nourrir la réflexion en proposant un accès facilité aux livres, aux spectacles vivants et festivals, au cinéma ou encore aux équipements culturels du territoire.

## **S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS**

La commission estime que les actions engagées par la Région Réunion dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante, de la mobilité des étudiants et de la recherche, revêtent une importance stratégique dans un territoire confronté à des besoins croissants de qualification, à des inégalités sociales persistantes, à des difficultés d'accès à certaines formations ainsi qu'aux transformations économiques, numériques, environnementales et sociétales.

Ainsi, en 2025, la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante, de la mobilité et de la recherche a représenté 19,85 M€ de crédits de paiement en 2025 contre 22,11 M€ en 2024, soit une diminution de 10,2 %. Cette évolution résulte principalement d'un recul important des dépenses d'investissement dont les crédits de paiement passent de 2,35 M€ en 2024 à 147 485 €

---

<sup>25</sup>Cf. Rapport d'observations de la CRC - Région Réunion La restauration scolaire dans les lycées publics. 28 août 2025

en 2025 (-93,7 %) tandis que les dépenses de fonctionnement demeurent globalement stables à 19,70 M€ contre 19,76 M€ en 2024 (-0,3 %).

La commission note par ailleurs que la Région a fait le choix de renforcer la mobilisation des financements européens afin d'accompagner la mise en œuvre de sa stratégie. Si cette orientation constitue un levier important pour soutenir les projets du territoire, une présentation plus détaillée de l'articulation entre fonds européens et crédits régionaux permettrait de mieux apprécier l'effort financier effectivement porté par la collectivité et l'évolution de celui-ci dans le temps.

## **I. Une refonte des aides au service des conditions de vie et de mobilité des étudiants**

La commission relève que les dispositifs consacrés à la vie étudiante et à la mobilité continuent de constituer le principal poste d'intervention de la Région dans le champ de l'enseignement supérieur. Avec plus de 16 M€ mobilisés en 2025, ils traduisent la volonté de soutenir les parcours des étudiants réunionnais dans un contexte marqué par le coût élevé de la mobilité, les difficultés d'accès au logement et les situations de précarité qui peuvent fragiliser la poursuite d'études.

**La refonte de la carte des aides étudiantes** constitue l'une des principales évolutions de l'année 2025 en matière d'accompagnement des étudiants. Elle vise notamment à simplifier les dispositifs existants, à harmoniser les conditions d'accès entre les étudiants poursuivant leurs études à La Réunion et ceux engagés dans un parcours de mobilité ainsi qu'à améliorer la lisibilité de l'offre régionale. La commission accueille favorablement cette démarche qui répond à un objectif de simplification administrative et de renforcement de l'équité entre les bénéficiaires.

Elle note par ailleurs que cette refonte semble avoir rencontré un écho favorable auprès des étudiants. Le rapport fait état d'une progression significative du nombre de demandes déposées sur plusieurs dispositifs (+25 % par rapport à la session précédente), ce qui tend à démontrer une meilleure appropriation des aides proposées ainsi qu'une réponse à des besoins réels des étudiants réunionnais.

Elle note également la progression du **dispositif de ressourcement étudiant** qui atteint 4 955 bénéficiaires en 2025, soit +3% par rapport à l'année 2024. Cette évolution confirme l'utilité du dispositif tout en révélant la persistance de besoins d'accompagnement social chez une partie des étudiants réunionnais.

La commission observe toutefois que plusieurs résultats présentés dans le rapport demeurent provisoires en raison du calendrier de clôture des campagnes d'aide. Elle recommande de **compléter le suivi des dispositifs par des données consolidées et une analyse pluriannuelle des bénéficiaires, de manière à mieux apprécier les effets de cette refonte.**

## **II. Logement étudiant et continuité territoriale : des avancées encourageantes qui restent à consolider**

La commission salue la poursuite de la mise en œuvre du Schéma territorial de la vie étudiante, notamment à travers le développement du Système d'Information Géographique (SIG) dédié au logement étudiant. Elle constate que le partenariat conclu avec la CAF a permis l'intégration de près de 6 700 logements privés dans cet outil, contribuant ainsi à une meilleure connaissance de l'offre disponible sur le territoire.

La commission considère que cette démarche constitue un préalable utile à l'amélioration des politiques publiques en faveur du logement étudiant. Elle relève toutefois qu'elle répond avant tout à un objectif de connaissance et de mise en visibilité de l'offre existante. Aussi, elle estime que les travaux d'observation engagés doivent désormais s'accompagner de réponses plus opérationnelles visant à développer une offre de logement étudiant accessible, diversifiée et répartie de manière équilibrée sur le territoire. Elle rappelle en effet que les difficultés d'accès au logement demeurent un facteur de fragilisation des parcours étudiants, notamment pour les étudiants issus des territoires éloignés et les publics les plus précaires.

Dans ce contexte, la mise en place du nouveau dispositif de cohabitation intergénérationnelle est appréciée positivement. Cette initiative rejoint plusieurs préconisations formulées antérieurement par le CCEE dans ses pré-orientations budgétaires 2024 et dans son avis sur le SRESRI. Elle souligne également l'intérêt des réflexions engagées, dans le cadre des ateliers citoyens du SRESRI, autour de la création de tiers-lieux étudiants dans les intercommunalités, susceptibles d'améliorer l'accès aux ressources pédagogiques, de réduire certaines contraintes liées à la mobilité et de renforcer l'ancrage territorial des parcours d'études. La commission sera attentive aux suites qui seront données à ces propositions et à leur traduction opérationnelle dans les territoires.

La commission considère enfin que **ces orientations devront être accompagnées de moyens pérennes avec une coordination territoriale renforcée, articulée clairement avec les politiques de logement, de transport et d'aménagement.**

### **III. Une gouvernance de l'enseignement supérieur désormais structurée autour du SRESRI**

La commission salue l'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), qui constitue l'une des principales réalisations de l'année 2025. Fruit d'une large concertation associant établissements d'enseignement supérieur, acteurs socio-économiques, institutions, étudiants et lycéens, ce document offre désormais un cadre stratégique partagé pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à La Réunion.

Elle considère toutefois que l'enjeu réside désormais dans la traduction opérationnelle de cette stratégie. À cet égard, la mise en œuvre des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), la création de nouveaux outils de suivi ainsi que l'évaluation régulière des actions engagées constitueront des leviers essentiels pour garantir l'effectivité des orientations adoptées.

### **IV. Des formations qui cherchent à répondre aux besoins du territoire**

La commission constate que les actions engagées visent à renforcer et diversifier l'offre de formation en cohérence avec les besoins du territoire et les mutations en cours. Elle note avec satisfaction le développement de formations dans les domaines de l'ingénierie, de la santé, du secteur social ainsi que dans les filières liées aux transitions environnementales et sociétales.

La commission note également l'intérêt des démarches de co-diplomation et des coopérations développées avec d'autres établissements qui contribuent à élargir l'offre de formation accessible aux étudiants réunionnais.

Elle rappelle néanmoins que l'enseignement supérieur ne saurait être appréhendé sous le seul angle de l'adéquation immédiate aux besoins économiques. Il doit également contribuer à la formation de citoyens éclairés, au développement de l'esprit critique, de la créativité, de la capacité d'innovation et à la compréhension des réalités sociales, culturelles et territoriales.

La commission attire ainsi l'attention sur la nécessité de **préserver la diversité disciplinaire des formations proposées et de veiller au maintien d'un équilibre entre professionnalisation, recherche, innovation et émancipation par les savoirs.**

### **V. Recherche, formation doctorale et attractivité scientifique**

La commission relève que la Région a consacré 1,25 M€ en 2025 au financement des Allocations Régionales de Recherche (ARR) contre 1,47 M€ en 2024 (- 15 %) tout en maintenant un accompagnement de 24 doctorants. Elle rappelle que l'accompagnement des actions sur la transformation de ces ARR en contrats doctoraux par l'Université de La Réunion est à poursuivre pour permettre aux doctorants de bénéficier de conditions de travail moins précaires et d'ouvrir les droits notamment à la retraite.

Elle observe par ailleurs que les projets soutenus s'inscrivent dans les grandes priorités de recherche identifiées par la collectivité, qu'elles soient environnementales, sanitaires, énergétiques, alimentaires, numériques ou sociétales. À cet égard, la commission encourage le travail initié sous cette mandature sur la prise en compte des problématiques en Sciences humaines et sociales.

La commission salue enfin le soutien apporté aux manifestations et colloques scientifiques qui participent au rayonnement académique du territoire et à la mise en place de réseaux autour de la recherche.

## **DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**

La commission salue l'engagement de la collectivité en faveur de l'élévation des compétences des demandeurs d'emploi et des publics les plus éloignés de l'emploi. Elle relève que la formation professionnelle demeure l'un des principaux champs d'intervention régionale avec un volume financier de 122,3 M€ en autorisations d'engagement et de programme et de 111,1 M€ en crédits de paiement exécutés en 2025. Cette place prépondérante dans le budget régional traduit une vision politique cohérente que la commission partage pleinement : la formation est un levier déterminant de réduction des inégalités, d'insertion durable et de développement du territoire.

Dans un contexte budgétaire contraint, la collectivité est parvenue à maintenir ses crédits de paiement à un niveau élevé, ceux-ci demeurant globalement stables par rapport à 2024 malgré une diminution des autorisations d'engagement et de programme.

La commission observe toutefois que le rapport d'activité met principalement en lumière les moyens mobilisés et le nombre de bénéficiaires accompagnés. Elle souhaiterait que les prochains exercices permettent également de mieux apprécier les effets des dispositifs sur les parcours des bénéficiaires, leur insertion professionnelle ainsi que leur adéquation aux besoins en compétences du territoire

### **I. Développer les outils structurants de la stratégie régionale**

La commission se réjouit de l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) ainsi que du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), qui constituent des outils essentiels de pilotage et de coordination de l'action régionale.

Elle note également la mise en œuvre du nouveau PACTE 2024-2027 qui a permis le déploiement de huit projets territoriaux et l'accompagnement de 5 415 bénéficiaires pour un objectif fixé à 5 500. Ces résultats témoignent d'une montée en charge effective du dispositif et d'une volonté de rapprocher davantage l'offre de formation des besoins exprimés dans les territoires.

La commission relève avec intérêt le renforcement des travaux d'observation et de prospective menés avec les différents partenaires de l'emploi et de la formation. Dans un contexte de mutation rapide des métiers et des compétences, une meilleure connaissance des besoins du territoire apparaît indispensable pour adapter les réponses apportées aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Enfin, elle accueille favorablement l'engagement d'une démarche qualité destinée à renforcer le suivi des organismes de formation. Si six contrôles ont été réalisés en 2025, la commission observe cependant qu'aucun contrôle relatif à la certification Qualiopi n'a été conduit. Elle souhaiterait disposer d'éléments complémentaires sur le déploiement de cette démarche et sur ses effets attendus en matière d'amélioration de la qualité des formations financées.

### **II. Soutenir la maîtrise des compétences clés et des compétences comportementales**

La commission souligne l'importance du Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés (PR2C) dans un territoire particulièrement confronté aux difficultés liées à l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme.

Elle relève la poursuite du déploiement du **dispositif LesPassClés** dans sept communes du territoire. Le dispositif a permis de repérer et d'accompagner 695 personnes confrontées à des difficultés de lecture, d'écriture, de calcul, d'usage des outils numériques ou encore de compétences comportementales. Si ces résultats confirment la pertinence du dispositif, la commission observe que la cible initiale de 910 bénéficiaires n'a pas été atteinte et que la couverture territoriale demeure encore limitée au regard de l'ampleur des besoins identifiés sur l'ensemble du territoire. Elle **invite la collectivité à s'interroger sur les freins au déploiement du dispositif à l'ensemble des communes du territoire.**

Les **actions de remobilisation et de préqualification** affichent en revanche des résultats encourageants avec 1 546 bénéficiaires pour un objectif fixé à 1 500. Ces résultats témoignent de l'intérêt de ces dispositifs pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi vers des parcours qualifiants.

Pour autant, la commission rappelle, au vu des données de l'INSEE (2024), que 17 % des Réunionnais et Réunionnaises de 18 à 64 ans rencontrent des difficultés à l'écrit, ce qui représente environ 250 000 personnes concernées à La Réunion. Au regard de l'ampleur des besoins identifiés, la commission invite également la collectivité à renforcer progressivement l'ambition portée par ces dispositifs, tant en termes de bénéficiaires que de moyens mobilisés.

Si ces données témoignent de l'importance des besoins en matière de maîtrise des compétences fondamentales, elles invitent également à une réflexion sur les outils mobilisés pour repérer et caractériser les situations d'illettrisme à La Réunion. La commission souligne que **les dispositifs d'évaluation actuellement utilisés ont été conçus principalement dans des contextes francophones hexagonaux relativement monolingues et qu'ils ne prennent pas toujours pleinement en compte les spécificités sociolinguistiques réunionnaises.** En effet, une part importante de la population grandit dans un environnement plurilingue où le créole constitue souvent la première langue de socialisation tandis que l'accès à l'écrit en français s'effectue principalement dans le cadre scolaire. Dans ce contexte, **une réflexion pourrait être engagée sur la contextualisation des outils de repérage ainsi que sur l'interprétation des résultats** afin de mieux distinguer les difficultés relevant strictement de l'illettrisme de celles liées à un rapport complexe au français, et plus particulièrement à sa forme écrite. Les travaux de recherche menés à l'université sur la contextualisation des évaluations, le rapport aux langues et les représentations linguistiques pourraient utilement nourrir cette réflexion.

La commission se félicite des résultats obtenus par l'École de la Deuxième Chance de La Réunion, qui accueille 723 bénéficiaires pour un objectif de 720. Ce dispositif continue de jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage.

Elle regrette que le projet de Centre de Ressources pour l'Innovation dans les Compétences Clés n'ait pu aboutir en 2025 et forme le souhait que ce projet puisse enfin être concrétisé afin de renforcer l'accompagnement des acteurs de la formation.

### **III. Déployer une offre de formation équilibrée, innovante et de qualité pour répondre aux transitions du territoire**

La commission salue la prise en compte des secteurs stratégiques tels que l'économie bleue, la transition écologique, le numérique, les métiers du soin ou encore les secteurs sanitaire et social. Elle relève que les objectifs relatifs aux nouvelles formations conventionnées sont atteints avec 1 610 formations financées pour un objectif de 1 600.

Les résultats observés dans le secteur sanitaire et social appellent toutefois une vigilance particulière. Le nombre d'entrées réalisées s'établit à 1 598 pour un objectif fixé à 3 000 tandis que le nombre d'apprentis demeure inférieur aux prévisions. La commission note également une baisse du taux de réussite des formations sanitaires. Les difficultés de recrutement évoquées dans le rapport

mériteraient d'être approfondies afin de mieux comprendre les freins rencontrés dans un secteur pourtant identifié comme prioritaire au regard des besoins du territoire.

#### **IV. Développer des dispositifs d'aide visant à lever les freins à la formation**

La commission accueille très favorablement les résultats obtenus en matière de sécurisation des parcours de formation. Le nombre de stagiaires rémunérés atteint 8 747 personnes pour un objectif fixé à 8 300. Le Pass Formation bénéficie à 2 317 personnes contre 1 800 attendues tandis que le Réuni Pass accompagne 4 848 bénéficiaires pour une cible de 3 000.

Ces résultats montrent la pertinence des dispositifs mis en œuvre par la collectivité. Ils révèlent également l'importance persistante des freins économiques et sociaux à l'accès à la formation. Les difficultés liées à la mobilité, aux ressources ou encore au maintien dans les parcours demeurent une réalité pour de nombreux publics.

Dans ce contexte, l'augmentation d'environ 6 % des crédits de paiement consacrés à cet axe entre 2024 et 2025, de 27,6 M€ à 29,3 M€ apparaît cohérente avec les besoins observés sur le territoire. La commission encourage donc la poursuite de ces actions qui contribuent directement à sécuriser les parcours et à favoriser l'accès à la qualification.

#### **V. Renforcer l'implication de la Région dans le champ de l'apprentissage**

La commission prend acte de la poursuite de l'intervention régionale en faveur de l'apprentissage, notamment à travers le soutien à l'investissement des CFA et les aides à la mobilité des apprentis. Elle observe toutefois que plusieurs objectifs n'ont pas été atteints en 2025, dans un contexte marqué par des incertitudes sur les modalités de financement et une réorganisation des interventions. Elle relève en particulier le faible recours à l'aide à la mobilité des apprentis (12 bénéficiaires pour un objectif fixé à 100) et estime qu'une attention particulière pourrait en effet être portée à la visibilité et à l'appropriation de ce dispositif par les publics concernés. La commission sera attentive aux effets du cadre partenarial renouvelé annoncé pour 2026 ainsi qu'aux actions engagées pour renforcer le recours aux dispositifs existants.

#### **VI. Innover et revitaliser le Service Public Régional de l'Orientation**

La commission relève les actions conduites en 2025 pour renforcer la visibilité des métiers et des formations, notamment à travers l'organisation de la Coupe régionale des métiers - WorldSkills, du Mois de la formation ainsi que des différents forums et événements de promotion des métiers. Elle note que 6 événements ont été organisés, dépassant l'objectif initial fixé à 4.

Elle salue également la dynamique d'animation du réseau des acteurs de l'orientation qui s'est traduite par la tenue de 24 instances de partage et de coordination ainsi que par 34 ateliers de professionnalisation.

Toutefois, plusieurs réalisations structurantes n'ont pas pu être menées à leur terme en 2025, notamment l'ouverture de la Cité des métiers de l'Est, la mise en place du numéro vert, le déploiement du portail SPRO ou encore la signature des conventions prévues avec les partenaires. La commission sera attentive à l'aboutissement de ces projets qui conditionnent en partie la capacité du SPRO à assurer un service de proximité sur l'ensemble du territoire.

## Commission « Cohésion sociale »

*Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale*

Sur le plan méthodologique, la commission a procédé à l'examen du Compte financier unique (CFU) de la Région Réunion pour l'exercice 2025 sur la base d'une mise en perspective avec les éléments du projet de mandature 2021-2028, le bilan d'activité ainsi que le compte administratif de l'exercice précédent (2024), les orientations budgétaires 2025 et le budget primitif de la collectivité pour ce même exercice. Cette approche permet ainsi d'établir des **taux d'évolution** par rapport à l'exercice précédent et de **contrôler les taux de réalisations budgétaires** ainsi que le **respect des annonces budgétaires** effectuées pour l'exercice 2025.

Concernant la **présentation fusionnée des données budgétaires pour le secteur du sport et de la culture**, la commission réitère ses **réserves** quant à ce type de présentation croisée qui ne permet pas d'appréhender de manière fluide et lisible la politique sportive régionale.

**Du point de vue de l'évaluation publique, la non-différenciation entre sport et culture constitue une limite méthodologique significative. Elle favorise une lecture globale de l'action régionale mais réduit la capacité à analyser précisément les impacts, les besoins et les performances propres à chacun des deux secteurs. Une présentation séparée des résultats culturels et sportifs, complétée par une analyse transversale des synergies, permettrait une évaluation plus rigoureuse, plus lisible et davantage conforme aux principes de politique publique.**

### AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

#### • Soutenir l'excellence sportive

Les données extraites du tableau synthétique des dépenses réelles<sup>26</sup> permettent d'établir les tendances générales suivantes concernant le secteur du Sport :

SPORTS	CA 2024	CFU 2025	EVOLUTION CFU 2025/CA 2024
<b>Fonctionnement</b>			
Autorisation d'Engagement (AE)	2 634 500	2 643 135	+ 0,3 %
Crédit de paiement (CP)	2 798 119	2 596 137	- 7,2 %
<b>Investissement</b>			
Autorisation de Programme (AP)	11 916 653	9 468 915	- 20,5 %
Crédit de paiement (CP)	2 471 887	5 532 680	+ 123,8 %

Unité : euro

Sur le plan du fonctionnement, la commission relève par rapport à l'exercice antérieur une relative stabilité des autorisations d'engagement (+ 0,3%) couplée à une baisse modérée des crédits de paiement associés.

Sur le plan de l'investissement, les autorisations de programme baissent de plus de 20 % par rapport à l'exercice 2024 alors que les crédits de paiement associés enregistrent une hausse significative de plus de 123 %. La commission observe que cette hausse est liée en grande partie au montant de l'enveloppe de **3,9 M€ consacrée à la construction du gymnase sur le site de Champ Fleuri ainsi qu'à la rénovation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres**. A travers ces déclinaisons financières qui traduisent une forte progression des travaux, la commission exprime sa

<sup>26</sup> RAPPORT/RSDF N°118460 Compte financier unique (CFU) de la Région Réunion pour l'exercice 2025 - P. 38/1416

satisfaction de constater que ces projets qui ont rencontré de nombreux retards dans leur mise en œuvre, se concrétisent enfin.

Les données budgétaires suivantes permettent d'établir le tableau comparatif suivant :

SPORTS	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	TAUX REALISATION CFU 2025/BP 2025
Autorisation d'Engagement (AE) (Fonctionnement)	2 634 500	3 190 000	2 643 135	82,9 %
Autorisation de Programme (AP) (Investissement)	11 916 653	7 315 000	9 468 915	129,4 %
Crédit de Paiement Fonctionnement	2 798 119	3 090 000	2 596 137	84 %
Crédit de Paiement Investissement	2 471 887	6 552 000	5 532 680	84,4 %
Capacité d'Engagement (AE+AP)	14 551 153	10 505 000	12 112 050	115,3 %
Crédit de Paiement Total	5 270 006	9 642 000	8 128 817	84,3%

\* Unités : euro

\*\* Source : Bilan d'activité et compte administratif 2024, Budget primitif 2025 et CFU2025

### Commentaire général

L'analyse comparative brute de ces données budgétaires réalisées pour 2025 indique globalement de bons taux de réalisation par rapport aux enveloppes prévisionnelles du budget primitif 2025.

Dans le détail, sur le plan du fonctionnement, le taux de réalisation budgétaire moyen est supérieur à 83 % (moyenne des taux réalisés pour les AE et CP fonctionnement). Au regard du contexte financier tendu dans lequel évoluent les associations et tout en soulignant cette bonne performance de la collectivité, la commission encourage cette dernière à atteindre un taux de réalisation encore plus optimal, à l'instar du taux de 91 % atteint pour les crédits de paiement en fonctionnement lors de l'exercice 2023.

Sur le plan de l'investissement, le taux de réalisation budgétaire des autorisations de programme est pour l'exercice 2025 de plus de 129 % et celui des crédits de paiements en investissement de plus de 84 %.

Considérant les besoins en matière d'équipement sportifs sur le territoire, la commission souligne ce positionnement de la collectivité qui **s'inscrit ainsi plus en cohérence avec une des mesures phares de son projet de mandature 2021-2028<sup>27</sup>** au titre de l'excellence culturelle et sportive régionale et qui se décline comme suit : « *poursuivre la politique d'équipements culturels et sportifs de proximité en lien avec les communes. Co-financer un plan de rattrapage sur tout le territoire en matière d'aménagement, d'équipement et d'infrastructures sportives, accessibles à tous, en club ou individuellement, y compris en sport adapté, dans le cadre du Pacte réunionnais territorial* ».

**Concernant le soutien spécifique aux ligues et comités** sur le plan du fonctionnement, le tableau ci-dessous peut être établi à partir des différentes données budgétaires disponibles :

SPORTS		CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Evol 2024/25
Soutien spécifique aux ligues et comités	AE	2 152 295	2 142 250	2 089 200	- 2,5 %
	CP	1 961 560	2 138 229	2 187 860	+ 2,3 %

\* Unités : euro

\*\* Source : Bilan d'activité et compte administratif 2023, 2024 et CFU 2025.

<sup>27</sup> Projet de mandature 2021 – 2028 de la Région Réunion /RAPPORT/DGSG /N°111896 - Pour une excellence culturelle et sportive régionale – P. 22/32

La commission relève une légère baisse des autorisations d'engagements (- 2,5%) accompagnée par une **hausse de plus de 2 % des crédits de paiement**. Sans prendre en considération les aides exceptionnelles octroyées par la collectivité aux ligues et comités en 2023 et 2024 au titre des Jeux des îles et des Jeux Olympiques de Paris, la commission souligne **la progression de ces crédits de paiement depuis 2023** (9 % en 2024 et 2,3 % en 2025). Au regard de l'importance des aides au fonctionnement pour les structures associatives, notamment en matière de trésorerie, la commission incite la collectivité à poursuivre et amplifier cette dynamique.

Sur le plan qualitatif, l'analyse des différents éléments du rapport d'activité pour 2025 conduit la commission à formuler les **observations suivantes**.

#### Contribuer au rayonnement sportif réunionnais à l'export

La commission salue l'accompagnement par la collectivité de la dynamique sportive issue notamment des Jeux Olympiques de Paris 2024 et qui s'est traduit en 2025 par l'obtention d'un total de 7 médailles, dont notamment une médaille d'or, lors des championnats d'Europe et des championnats du Monde. A travers ces résultats, la politique régionale démontre en 2025 **une réelle efficacité** dans le soutien aux acteurs sportifs. La commission encourage la collectivité à accentuer sa démarche.

#### Contrats d'objectif

Dans son bilan d'activité 2024 et dans le cadre de son accompagnement des ligues et comités sportifs, la collectivité annonçait suite à la clôture du dispositif précédent lié aux contrats d'objectifs, la mise en œuvre en 2025 d'un nouveau dispositif ciblé, visant la structuration de ligues vers le haut niveau. Ce nouveau cadre devait permettre, à l'issue d'un travail d'identification, de sélection et d'étude du projet sportif des structures éligibles, de sélectionner 4 à 5 ligues pour un accompagnement renforcé, adapté aux exigences du sport de performance.

La commission n'a pas été en mesure de trouver dans ce bilan 2025 des éléments d'information sur la mise en œuvre de cette démarche.

#### Favoriser le développement culturel et sportif territorial et la coopération

La commission regrette l'absence de précision de la section consacrée à l'évaluation des actions engagées en 2025 par la collectivité en vue de garantir un développement équilibré des pratiques culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire, tout en renforçant les coopérations à l'échelle régionale. En effet, aucun élément d'explication (éléments de diagnostic) n'est fourni concernant l'absence de bilan (notamment l'écart bilan/cible 2025) pour les actions destinées à faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens ainsi que celles destinées à impulser un programme d'innovation culturelle et sportive<sup>28</sup>.

**Si la commission a bien pris note du fait que les actions de coopération régionale non réalisées ont été reportées en raison de contraintes de calendrier et de mobilité et que le report de celles liées à l'accompagnement des contrats de développement territoriaux est lié à la nécessité de renforcer la concertation avec les acteurs locaux<sup>29</sup>, elle aurait souhaité avoir également des éléments de diagnostic, même sommaires, sur les deux actions évoquées supra.**

#### Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive

**La commission souligne la progression du dispositif Activités physiques de pleine nature (APPN) qui permet aux jeunes Réunionnais de développer leurs compétences sportives tout en découvrant la biodiversité et le patrimoine de La Réunion.**

---

<sup>28</sup> RAPPORT/DGARS N°118664 – RAPPORT D'ACTIVITE 2025 - § « L'évaluation 2025 » - P. 46/258

<sup>29</sup> RAPPORT /DGARS/N° 117666 - Orientations budgétaires au titre de l'année 2026 - p. 62/249

La commission relève que cette action accompagnée par la collectivité, compte près de 14 800 lycéens bénéficiaires en 2025, un chiffre supérieur (+2%) à l'objectif fixé (14 500 lycéens). La commission salue cette dynamique et encourage la collectivité à amplifier ce dispositif car elle estime important dans un territoire avec une telle richesse en matière de biodiversité, de sensibiliser au plus tôt la jeunesse aux enjeux environnementaux.

- **Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités**

Les données extraites du tableau synthétique des dépenses réelles<sup>30</sup> permettent d'établir les tendances générales suivantes concernant le secteur de la cohésion sociale :

COHÉSION SOCIALE	CA 2024	CFU 2025	EVOLUTION CFU 2025/CA 2024
<b>Fonctionnement</b>			
Autorisation d'Engagement (AE)	12 704 362	7 486 675	- 41,1 %
Crédit de paiement (CP)	13 080 450	6 042 788	- 53,8 %
<b>Investissement</b>			
Autorisation de Programme (AP)	225 908	141 491	- 37,4 %
Crédit de paiement (CP)	238 937	160 765	- 32,7 %

\* Unité : euro

La commission relève sur le plan du fonctionnement des variations à la baisse significatives par rapport à l'exercice 2024, aussi bien concernant les autorisations d'engagement (- 41,1%) que les crédits de paiement associés (- 53,8%). Elle constate que la réduction de la taille de ces enveloppes budgétaires résulte principalement des baisses intervenues en 2025 sur le dispositif dédié au maintien du prix de la bouteille de gaz (AE et CP en baisse de plus de 60%) ainsi que celui consacré à la continuité territoriale ( CP en baisse de 47,3%).

Le tableau ci-dessous illustre l'ampleur des baisses liées à ces dispositifs

COHÉSION SOCIALE	CA 2024	CFU 2025	EVOLUTION CFU 2025/CA 2024
<b>Maintien du prix de la bouteille de gaz</b>			
Autorisation d'Engagement (AE)	6 900 000	2 500 000	- 63,8 %
Crédit de paiement (CP)	7 573 552	2 989 791	- 60,5 %
<b>Continuité territoriale</b>			
Autorisation de Programme (AE)	4 823 000	4 200 000	- 12,9 %
Crédit de paiement (CP)	4 654 404	2 452 266	- 47,3 %

\* Unité : euro

La commission note que la diminution enregistrée sur les dépenses liées à la **continuité territoriale** résulte en partie de la **nouvelle fréquence triennale** d'éligibilité.

Concernant le dispositif lié au maintien du prix de la bouteille de gaz, la commission a bien noté que la baisse du coût total du dispositif est une conséquence du retrait du Département de celui-ci.

Ce retrait ayant été compensé par un nouveau plafonnement de la bouteille de gaz à 18 € (au lieu de 15 € initialement), la commission relève qu'entre 2024 et 2025, à nombre de bouteilles quasiment égal, **la part Région a toutefois elle aussi diminué de près d'un million d'euros** (2,8 M€ en 2025 contre 3,8 M€ en 2024<sup>31</sup>). La commission comprend que cette réduction de charge a notamment été permise par un **cours mondial du gaz plutôt favorable**, limitant ainsi le surcoût à financer par la collectivité.

Ces importantes variations budgétaires observées sur ce budget de la cohésion sociale, permet à la commission de réitérer sa remarque formulée dans ses avis antérieurs et soulevant la pertinence d'associer dans la même enveloppe budgétaire ces importants dispositifs de plusieurs millions d'euros

<sup>30</sup> RAPPORT/RSDF N°118460 Compte financier unique (CFU) de la Région Réunion pour l'exercice 2025 - P. 38/1416

<sup>31</sup> RAPPORT/RSDF N°118460 Compte financier unique (CFU) de la Région Réunion pour l'exercice 2025 - P. 46

(bouteille de gaz et continuité territoriale) avec des dispositifs de quelques dizaines de milliers d'euros (Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences, lutter contre la précarité ...) relevant eux plus directement de la cohésion sociale. Une dissociation faciliterait la lisibilité financière de la contribution régionale dans ce domaine.

Dans son analyse des données budgétaires, la commission constate que ces réductions budgétaires affectent également les actions dotées d'enveloppes budgétaires plus modestes. Ainsi, les actions au titre de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et les violences enregistrent en 2025 une baisse de 31,6 % des autorisations d'engagement (AE de 184 375 € en 2025 contre 269 663 € en 2024) et de 4,6 % des crédits de paiement (CP de 189 904 en 2025 contre 198 980 € en 2024).

**Dans un contexte sociétal** où la promotion de l'égalité ainsi que la lutte contre les phénomènes de violence et de haine s'avèrent plus qu'essentielle pour préserver les fragiles équilibres de nos sociétés, la commission aurait souhaité **à minima un maintien des enveloppes budgétaires**. Par ailleurs, dans la section « évaluation » relative à ces actions, la commission remarque globalement au titre de l'écart « bilan-cible 2025 » une augmentation du nombre de personnes « sensibilisées » ou « informées » au détriment parfois du nombre de structures/d'actions soutenues. La collectivité justifie ce positionnement en indiquant s'être « *recentrée sur des dispositifs plus structurants, permettant de toucher davantage de bénéficiaires malgré un nombre d'actions plus limité* ». Si la commission comprend ce souci d'efficacité, elle estime, notamment sur ce champ de la cohésion sociale, qu'une personne « sensibilisée » ou « informée » n'est pas à mettre sur le même plan qu'une personne **bénéficiaire d'un dispositif de fond**. Pour la commission, cette approche ne doit pas servir à masquer une volonté de réduire le nombre d'acteurs soutenus, dans une pure logique d'économie budgétaire.

#### Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

Dans ce domaine où la collectivité a fait le choix stratégique de ne financer que les dépenses d'investissement, la commission note pour 2025 une baisse de près de 35 % des autorisations de programme (AP de 100 359 € en 2025 contre 153 786 € en 2024) et de près de 11 % des crédits de paiements associés (CP de 76 140 € en 2025 contre 85 500 € en 2025).

L'évaluation de ce dispositif indique un nombre de projets présentés en baisse, le besoin en investissement différant d'une année à l'autre. Par ailleurs, l'écart entre le nombre de bénéficiaires effectifs (15 000 personnes) et l'objectif/cible fixé (20 000 personnes) accuse un solde négatif de 5000 bénéficiaires.

La commission regrette que dans un territoire où le taux de pauvreté est inacceptable (plus de 35%), l'objectif en termes de bénéficiaires d'un tel dispositif qui de surcroît a trait à un besoin vital, ne puisse être atteint, d'autant que le bilan 2024 de cette même action faisait apparaître un total de 45 000 bénéficiaires. Il serait souhaitable qu'une **démarche plus proactive** soit adoptée afin de s'assurer, à minima, du respect des objectifs fixés dans cette lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté.

#### Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale

La commission note un doublement des autorisations d'engagement consacrées à ce champ (AE de 130 800 € en 2025 contre AE de 61 781 € en 2024). Les crédits de paiement sont eux en hausse de 28,6 % (CP de 46 455 € en 2025 contre CP de 36 127 € en 2024).

Cette démarche est en cohérence avec le souhait de la collectivité exprimée dans ses orientations budgétaires 2025, de « *procéder à la valorisation et à la structuration des outils de démocratie afin de dynamiser les solidarités, de développer les instances de dialogue et de partage avec les citoyens et redonner consistance et cohérence à la démocratie* ».

La commission « Cohésion sociale » du CCEE, conseil consultatif incarnant par essence la démocratie participative en sa qualité de représentation de la société civile organisée, salue et encourage la collectivité à amplifier cette démarche au service des citoyens.

La commission relève sur la section **évaluation** relative aux actions visant à « *donner la parole aux citoyens pour les concertations sur les projets régionaux* », des écarts bilan/cible notables concernant le nombre de consultations réalisées (1 sur 4) et le nombre de contributions citoyennes (50%). Il serait souhaitable que les objectifs fixés fassent l'objet d'une démarche plus précise.

Concernant le Conseil régional des jeunes (CRJ) annoncé dans les orientations budgétaires 2023 de la collectivité et installé effectivement le 15 octobre 2025, la commission salue cette mise en place tout en regrettant une installation tardive dans l'année, qui n'a pas permis de couvrir les objectifs fixés en termes de sujets débattus (5 sur 10) et de propositions et avis formulés (4 sur 20).

## **AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION**

### **Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons**

Les données extraites du tableau synthétique des dépenses réelles<sup>32</sup> permettent d'établir les tendances générales suivantes concernant le secteur de la coopération régionale :

<b>Le CO-DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>	<b>CA 2024</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>EVOLUTION CFU 2025/CA 2024</b>
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Autorisation d'Engagement (AE)</b>	3 166 242	3 480 955	+ 9,9%
<b>Crédit de paiement (CP)</b>	1 716 177	1 528 287	- 10,9 %

\* Unité : euro

#### 1. Commentaire général

La commission relève par rapport à l'exercice précédent une augmentation de près de 10 % des autorisations d'engagement. Celle-ci s'inscrit en cohérence avec un bilan de la collectivité pour ce secteur de la coopération régionale qui apparaît globalement positif en 2025 et qui est marqué par une montée en puissance de l'action extérieure de la collectivité, même si plusieurs objectifs opérationnels n'ont été atteints que partiellement.

L'année 2025 semble constituer **une année de consolidation stratégique** davantage que de multiplication des réalisations immédiatement visibles.

Trois éléments ressortent particulièrement :

- la montée en régime du programme INTERREG VI Océan Indien,
- la relance des relations avec l'Afrique du Sud,
- la structuration progressive d'une véritable stratégie régionale de coopération internationale.

La commission perçoit à travers les actions de la collectivité, une volonté de passer d'une logique de projets ponctuels à une logique de coopération territoriale structurée, articulée avec les politiques européennes (FEDER, INTERREG, NDICI) et la stratégie Indo-Pacifique de l'Union européenne.

#### 2. Développer le nouveau programme INTERREG VI Océan Indien au service de l'insertion régionale de La Réunion

##### *Le programme Interreg VI OI*

La commission relève pour 2025 les bons indicateurs de réalisation liés à la mise en œuvre du programme INTERREG VI OI. En effet, avec 63 projets sélectionnés et 37,16 M€ de dépenses éligibles dont 30,15 M€ de FEDER mobilisés, c'est près de 48,5 % des financements disponibles qui

<sup>32</sup> RAPPORT/RSDf N°118460 Compte financier unique (CFU) de la Région Réunion pour l'exercice 2025 - P. 39/1416

ont déjà été engagés. De même, les montants certifiés ont permis d'atteindre l'objectif de dépassement du seuil de dégageement d'office, fixé à 3,8 M€ de FEDER.

La commission considère que pour une programmation encore relativement récente (2021-2027), ces résultats témoignent d'une bonne capacité de consommation des fonds européens.

### ***Fonds de développement NDICI (fonds de l'UE dédiés aux pays tiers)***

La commission relève que la Commission européenne ainsi que le comité de suivi INTERREG (CSI) ont validé la gestion par la collectivité d'une enveloppe supplémentaire de 5 M€ issus des fonds de développement NDICI (fonds de l'UE dédiés aux pays tiers).

La commission salue ce résultat politique majeur qui au-delà du montant traduit la confiance accordée à la Région par les institutions européennes, la reconnaissance de son rôle d'autorité de gestion mais également sa capacité à intervenir également dans les pays tiers de la zone.

Pour la commission, ce dispositif couplé au lancement d'un premier appel à projets conjoint sur la résilience climatique, constituent une réelle opportunité de codéveloppement.

Dans ce cadre, la commission suggère à la collectivité d'anticiper dès à présent l'évaluation de l'articulation FEDER-INTERREG / NDICI. En effet, alors que l'instruction des deux premiers projets cofinancés par l'enveloppe NDICI de 5 M€ doit aboutir mi-2026, la commission recommande à la Région de formaliser un guide des « bonnes pratiques » de cette articulation financière inédite. Cela pourrait constituer un argument politique pertinent lors des phases de négociation de la programmation post-2027, déjà amorcée via 3 ateliers.

### ***Adhésion de l'Afrique du Sud au programme Interreg VI OI***

La commission note que l'année 2025 a été marquée par deux avancées majeures sur le plan de la diplomatie territoriale et l'élargissement stratégique. Ceci notamment avec l'accord officiel des autorités sud-africaines de participer au programme INTERREG VI océan Indien (8 octobre 2025) et la signature d'une Déclaration d'intention avec la Vice-Ministre sud-africaine du Sport, des arts et de la culture.

La commission souligne ces avancées diplomatiques et considère que cette évolution présente un intérêt stratégique au regard du poids économique majeur de l'Afrique du Sud, l'ouverture potentielle vers l'Afrique australe ainsi que la diversification des partenariats régionaux de La Réunion.

### ***Démarche d'accompagnement des associations réunionnaises en vue de l'émergence de projets structurants***

En faveur d'un véritable développement de la coopération régionale non gouvernementale, la commission note avec intérêt les résultats encourageants de la démarche initiée par la collectivité dans ce domaine. En effet, le soutien sur fonds propres de la Région (278 000 €) à 19 projets associatifs avec Madagascar et l'Afrique du Sud dans les secteurs de l'éducation, le sport, la culture et la santé, a fait effet de levier, permettant à 9 structures d'obtenir 300 000 € de cofinancements externes (INTERREG ISO/AFD).

Au regard de cette dynamique, la commission constate avec satisfaction que cet accompagnement semble produire davantage de valeur que la simple distribution de subventions.

### ***Evaluation 2025***

Tout en soulignant les réalisations de la collectivité dans ce secteur du co-développement en 2025, la commission relève également au titre de l'évaluation fournie pour chacune des initiatives certains points de vigilance.

La commission note en premier lieu que **le bilan financier global** montre en 2025 **une baisse de 11,9% des crédits de paiements totaux** (CP fonctionnement + CP investissement) consommés par rapport à 2024 (1 528 287 € réalisés en 2025 contre 1 734 021 € en 2024) alors que **les capacités d'Engagement (AE+AP) ont progressé de 10,3 %**. Pour la commission, ce décalage semble traduire une lourdeur ou un **retard dans le décaissement effectif des fonds** et la concrétisation opérationnelle des projets.

Au titre de **l'accompagnement des projets**, la commission observe que l'évaluation fait apparaître un indicateur « Nombre de projets accompagnés » qui affiche une différence significative de -51 par rapport à la cible initiale (29 réalisations pour une cible de 80 projets). Le rapport explique cette situation notamment par un ciblage sur des projets « stratégiques et/ou d'envergure ». Toutefois, la commission estime que cela peut interroger sur la capacité des 13 ETP de la direction à absorber la demande globale des porteurs de projets. La commission souhaiterait qu'à l'avenir, les éléments de diagnostic fournis dans l'évaluation indiquent une analyse plus approfondie des écarts, une clarification sur les freins rencontrés et potentiellement une meilleure hiérarchisation des objectifs.

Pour la commission, si le choix du ciblage d'envergure est louable, il doit être éventuellement compensé par une externalisation ou un renforcement des réseaux multi-acteurs (RRMA) pour prendre le relais sur les « petits projets », afin de permettre au dispositif de conserver son caractère incitatif auprès du tissu associatif réunionnais.

La commission relève enfin que plusieurs réalisations évoquées relèvent encore d'un processus d'études, d'ateliers, d'accords d'intention ou de projets (feuille de route coopération, réseau régional multi-acteurs, statut d'expatrié, accords avec les Comores, accord avec l'OIF...).

**En conclusion**, la commission considère que ce bilan traduit une réelle montée en puissance de l'action régionale dans l'océan Indien et une capacité reconnue à mobiliser des partenariats et des financements internationaux. Toutefois, la commission considère que l'enjeu des prochaines années pour ces bilans sera de démontrer plus clairement les retombées concrètes de cette coopération pour les Réunionnais, notamment en matière d'emploi, de développement économique et de mobilité.

## **Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »**

***Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable***

Le CCEE a été saisi par courrier en date du 5 juin 2026 concernant le rapport d'activité de la Région Réunion au titre de l'exercice 2025. Après avoir réalisé l'analyse croisée du Budget Primitif et du bilan d'activité 2025, la commission « Cadre de vie et développement territorial durable », formule les observations suivantes :

### **I. Le développement humain et solidaire la pierre angulaire de la mandature**

#### **Contribution à la rénovation énergétique des logements**

La commission rappelle que le logement constitue un enjeu prioritaire pour La Réunion, au regard de la pression croissante sur la demande de logements sociaux, du vieillissement du parc existant, de la raréfaction du foncier disponible et de la hausse des coûts de construction. Elle prend acte des actions engagées par la Région en 2025 mais relève un décalage important entre les ambitions inscrites au budget primitif et le niveau d'exécution constaté au bilan d'activité. Le montant total réalisé en crédits de paiement demeure faible, avec 562 325 € consommés pour 3 721 900 € prévus, soit un taux de réalisation global d'environ 15 %. La commission regrette que cette partie du rapport ne fasse pas apparaître explicitement les taux de réalisation en fonctionnement et en investissement, ce qui aurait facilité la lecture des écarts entre prévision et exécution.

Concernant les politiques en faveur du logement, la commission prend acte du soutien apporté à l'opération Bras Long à l'Entre-Deux dans le cadre du FRAFU, ainsi que de la validation d'un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux. Doté d'une enveloppe de 4 M€ en fonds propres, ce dispositif vise à débloquer des opérations confrontées à des difficultés d'équilibre financier. Quinze opérations potentielles ont été identifiées, représentant 1 193 logements, dont 854 logements sociaux. La commission considère que cette évolution est positive, car elle marque une intervention plus directe de la Région dans le soutien à la production de logements sociaux.

Elle constate toutefois que l'année 2025 a surtout été consacrée à la définition du cadre d'intervention, à l'identification des opérations et à la construction des critères d'analyse. Les crédits inscrits n'ont donc pas encore produit d'effets financiers significatifs en paiement. La commission souhaite que l'année 2026 permette un passage rapide à la mise en œuvre opérationnelle, avec un suivi précis des opérations débloquées, des logements mis en chantier et des montants mandatés. Au regard de l'urgence sociale du logement, elle souhaite que la Région examine la possibilité de reconduire, voire de renforcer, l'enveloppe dédiée en 2026 et 2027.

La commission regrette par ailleurs que la création de l'Office Foncier Solidaire n'ait pas abouti en 2025. Le retrait de la CINOR a empêché la création du GIP et impose de retravailler le périmètre d'intervention ainsi que le modèle économique. Compte tenu du rôle central du foncier dans la crise du logement, la commission invite la Région et les intercommunalités concernées à clarifier rapidement les conditions de relance de ce projet ou à envisager des solutions alternatives.

Sur le volet de la rénovation énergétique, la commission relève positivement l'importance de la programmation FEDER, avec 21 opérations programmées pour plus de 48 M€ de fonds européens. Ces opérations concernent notamment la rénovation thermique et énergétique de logements sociaux, l'installation de chauffe-eaux solaires collectifs, la rénovation énergétique de bâtiments publics ainsi que l'éclairage public routier et les équipements sportifs.

La commission observe toutefois que cette programmation importante ne doit pas masquer le faible niveau de consommation en crédits de paiement constaté en 2025. Le montant réalisé sur cet axe s'élève à 334 011 €, principalement consacré au solde de dispositifs d'amélioration de l'habitat. Elle demande toutefois que les prochains bilans distinguent plus clairement les montants programmés, notamment FEDER, les opérations engagées, les paiements effectués et les résultats visibles pour les habitants.

## **II. Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation**

### **La relance du tourisme**

En 2025, La Réunion confirme la résilience et l'attractivité de sa destination touristique, avec 580 675 touristes extérieurs, en hausse de 4,3 % par rapport à 2024, et 483,7 M€ de recettes, soit une progression de 3,2 %. Ces résultats, obtenus malgré les effets du cyclone Garance et de la crise sanitaire liée au chikungunya, témoignent de la solidité du secteur. Le taux de satisfaction global, établi à 98,5 %, confirme également la qualité perçue de la destination.

La commission estime toutefois que le titre du chapitre consacré à la « relance du tourisme » mériterait d'être actualisé. Si la notion de relance était pleinement justifiée dans le contexte post-Covid, les enjeux actuels relèvent désormais davantage de la structuration, de la durabilité et de la consolidation du modèle touristique réunionnais.

La commission prend acte des avancées réalisées en matière de gouvernance, avec la fusion effective de l'IRT et de la FRT, l'installation du conseil d'administration du nouvel EPIC et la mise en place d'un comité interprofessionnel. Cette évolution doit permettre une meilleure coordination des acteurs et une plus grande cohérence de l'action touristique régionale. Elle appelle toutefois à veiller à ce que cette gouvernance renouvelée associe pleinement les territoires, les professionnels, les filières et les acteurs culturels.

Concernant le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion, la commission note que le travail de « repriorisation » a été engagé mais qu'il n'est pas encore finalisé. Elle regrette l'absence de calendrier précis et recommande que la Région publie un échéancier clair, en associant les collectivités, les entreprises, les associations et les acteurs des filières concernées. Cette « repriorisation » devra intégrer des indicateurs de durabilité, afin de mesurer l'impact réel des actions engagées sur les plans environnemental, social, économique et culturel.

La commission relève positivement la poursuite des actions de promotion extérieure, avec des campagnes menées sur les marchés hexagonal, européen et régional. Elle salue la diversification progressive des marchés émetteurs, qui répond à la nécessité de réduire la dépendance à l'Hexagone. Elle regrette toutefois que le bilan ne permette pas de mesurer précisément l'impact de ces actions en matière de fréquentation générée, de retombées économiques et de retour sur investissement. Elle recommande donc la mise en place d'un suivi plus précis de l'efficacité des campagnes de promotion.

La commission exprime une vigilance particulière concernant le marché local. Le bilan 2025 ne présente pas de données chiffrées actualisées sur ce segment, alors même que les données antérieures faisaient apparaître une forte baisse du chiffre d'affaires généré par le tourisme local. Entre 2023 et 2024, le marché local est passé de 1,1 Md€ à 465 M€, soit une perte conséquente de 635 M€ pour les entreprises du secteur. Ce marché constitue pourtant l'un des piliers de l'équilibre économique des opérateurs touristiques réunionnais. La commission estime nécessaire d'identifier plus finement les causes de ce recul afin de définir une stratégie de reconquête adaptée, notamment en direction des familles, des jeunes, des publics modestes et des habitants des différents bassins de vie.

S'agissant de l'accompagnement des entreprises, la commission regrette que le bilan ne fournisse pas d'éléments sur l'utilisation du Chèque Promotion Tourisme, alors même que ce dispositif reste faiblement mobilisé depuis plusieurs exercices. Elle recommande de renforcer l'information des TPE-PME, de simplifier les démarches d'accès et d'adapter, si nécessaire, les critères d'éligibilité afin que cet outil bénéficie effectivement aux entreprises qui en ont besoin.

La commission prend également acte des actions menées en faveur de plusieurs filières, notamment la croisière, l'agritourisme et le patrimoine culturel. Elle salue ces efforts de structuration mais appelle à une plus grande cohérence avec les objectifs de durabilité du SDATR. À cet égard, la commission estime que l'importance donnée aux croisières en tant que filière prioritaire ne se justifie pas.

La commission souligne enfin la nécessité de mieux articuler tourisme, culture, patrimoine, sports de nature, randonnée et écotourisme. Ces filières correspondent aux atouts profonds du territoire et peuvent contribuer à un tourisme plus durable, mieux réparti dans l'espace et plus bénéfique aux acteurs locaux. Elle recommande de renforcer les partenariats avec les offices de tourisme, les acteurs culturels, les associations et les professionnels de terrain, tout en mettant en place des indicateurs permettant d'évaluer les retombées économiques et territoriales des actions menées.

### **Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire (ess)**

L'examen du rapport d'activité 2025 au titre de l'économie sociale et solidaire fait apparaître un taux global d'exécution de 46,7 %, soit 2 877 131 € réalisés sur 6 151 778 € programmés en crédits de paiement. Ce niveau de réalisation demeure en retrait au regard des ambitions affichées par la collectivité. La commission relève en particulier le contraste entre une exécution correcte des crédits de fonctionnement, à hauteur de 72,1 %, et des crédits d'investissement quasiment à l'arrêt, avec un taux de réalisation de 8,8 %. Cette faiblesse, déjà observée lors de l'exercice précédent, constitue un point de vigilance majeur : elle interroge la capacité de la Région à transformer ses ambitions en outils opérationnels réellement mobilisables sur le terrain.

La commission constate néanmoins que l'action régionale en faveur de la création d'emplois et du soutien aux entreprises non délocalisables a produit des résultats significatifs. L'ingénierie financière a permis d'accompagner 1 634 entreprises, pour une cible initiale de 1 500 et de générer un effet levier de 32,6 M€. Le financement de 60 chantiers d'insertion a également permis la création de 778 emplois dans 15 communes, au bénéfice de publics vulnérables. La commission relève également les actions conduites en faveur de l'entrepreneuriat féminin et le maintien du Dispositif Local d'Accompagnement, avec 42 structures accompagnées pour une cible de 50.

Elle estime toutefois nécessaire d'explicitier les écarts constatés lorsque les objectifs ne sont pas atteints, afin de distinguer ce qui relève d'une baisse de la demande, d'une insuffisance de relais de terrain ou de difficultés propres aux dispositifs. Cette exigence de lisibilité est d'autant plus importante que certaines actions structurantes n'ont pas abouti en 2025.

La commission relève ainsi que l'abondement des fonds de prêts, pourtant doté de crédits d'investissement significatifs, n'a pas été effectif. Ces fonds devaient soutenir l'amorçage, l'innovation sociale, le besoin en fonds de roulement ou encore certains investissements adaptés aux spécificités de l'ESS. La commission recommande qu'une évaluation précise de ces outils soit conduite avant toute nouvelle dotation, afin de clarifier leur utilité, leurs conditions de mobilisation, leur gouvernance et leur capacité réelle à répondre aux besoins des structures locales.

De même, le soutien à l'émergence de SCIC et de SCOP<sup>33</sup> n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé, aucune coopérative n'ayant été accompagnée au regard de la cible initiale de quatre structures. La commission prend acte du report sur l'exercice 2026 et du changement de méthode envisagé à travers le fonds FEDER de la CGSCOP.<sup>34</sup> Elle estime toutefois que le levier financier ne suffira pas à lui seul. Il conviendra également d'identifier les freins liés à la maturité des projets, à l'accompagnement juridique, à la complexité administrative ou à la connaissance encore limitée des modèles coopératifs.

La commission exprime également une vigilance sur le soutien à l'Insertion par l'Activité Économique. Une seule structure a été créée pour une cible initiale de six, en raison notamment de la

---

<sup>33</sup> SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP : Société Coopérative et Participative

<sup>34</sup> CGSCOP : Confédération générale des Scop et des Scic

non-mise en œuvre du cadre d'intervention des entreprises d'insertion. Elle invite la Région à clarifier rapidement ce cadre afin que les dispositifs en faveur de l'IAE puissent produire des effets plus visibles dès les prochains exercices.

Elle note également que plusieurs objectifs demeurent en retrait. En matière d'achat socialement et environnementalement responsable, seuls 11 marchés « clausés » ont été effectifs en 2025, pour une cible de 30, même si 28 marchés ont intégré une programmation de 28 564 heures d'insertion. Les PTCE<sup>35</sup>, qui devaient constituer un levier de coopération territoriale, n'ont pas connu la dynamique attendue, avec un seul agrément par l'État en 2025 sans déclinaison régionale effective. La commission relève également qu'aucune nouvelle filière REP<sup>36</sup> n'a été structurée au cours de l'année.

De façon globale, la commission considère que l'action régionale en matière d'ESS présente des résultats encourageants sur certains leviers, notamment le soutien aux entreprises, l'insertion et la visibilité du secteur. Toutefois, la sous-consommation chronique des crédits d'investissement, la dépendance à des calendriers externes et le retard dans la mise en œuvre de certains cadres d'intervention limitent la portée réelle de la stratégie régionale. La commission recommande donc de renforcer l'ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets, de sécuriser les outils financiers avant leur abondement, de mieux suivre les écarts entre objectifs et réalisations et de consolider l'animation du réseau d'acteurs locaux. L'ESS ne pourra jouer pleinement son rôle dans la transformation du modèle économique réunionnais que si les dispositifs votés sont effectivement déployés, lisibles pour les bénéficiaires et accompagnés par des moyens humains adaptés.

### **III. Le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale**

#### **Doter l'île d'infrastructures modernes**

La commission prend acte avec satisfaction de la reprise effective du chantier de la Nouvelle Route du Littoral, notamment à travers la notification du marché relatif à l'échangeur de La Possession et la dépose de l'autopont. Après plusieurs années d'incertitudes et de blocages, cette reprise constitue un signal important. Elle prend également note des avancées sur le plan juridique, avec la clôture d'une grande partie des contentieux liés à la première phase de la NRL. Elle relève toutefois que les contentieux ne sont pas totalement achevés et appelle à maintenir une vigilance sur les conséquences financières et opérationnelles encore possibles.

La commission souhaite par ailleurs attirer l'attention sur le dossier de l'entrée ouest de Saint-Denis et sur l'interface avec le projet NEO. Le bilan indique que le projet reste au stade des échanges programmatiques avec la CINOR, sans démarrage opérationnel. Ce point apparaît préoccupant, car le traitement de l'entrée de Saint-Denis constitue un maillon déterminant pour la fluidité des déplacements entre l'Ouest et le Nord. Les solutions de transport collectif, notamment par bus, peuvent contribuer à améliorer la situation mais elles ne pourront produire pleinement leurs effets que si elles s'inscrivent dans un site propre continu et dans une organisation globale de la circulation. La commission estime donc nécessaire de clarifier rapidement les perspectives relatives à NEO et aux aménagements d'entrée de ville. Elle rappelle que le développement du transport collectif et du futur réseau ferroviaire ne dispense pas de traiter, dès à présent, les difficultés de circulation routière existantes. La transition vers des mobilités plus durables doit être pensée comme une trajectoire progressive, sans laisser se dégrader les conditions quotidiennes de déplacement des usagers.

Dans cette perspective, la commission indique qu'elle a engagé une première réflexion sur le futur Réunion Express, dans le cadre d'un travail spécifique consacré aux conditions d'attractivité du train à La Réunion. Sans développer ici l'ensemble des propositions qui feront l'objet d'une contribution dédiée, elle souligne que ce projet ne devra pas être pensé comme une seule infrastructure de transport mais comme un véritable projet d'aménagement du territoire et de société. Sa réussite dépendra de sa capacité à répondre aux usages réels des Réunionnais : durée totale du trajet, accessibilité des gares,

---

<sup>35</sup> PTCE : Pôles Territoriaux de Coopération Économique

<sup>36</sup> REP : Responsabilité Élargie du Producteur

intermodalité, fiabilité du service, adaptation des horaires, confort, sécurité et prise en compte des besoins du quotidien comme des usages touristiques, culturels ou économiques.

### **Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements**

Sur le volet de la mobilité durable, la commission relève positivement le très bon niveau d'exécution budgétaire. Les crédits prévus ont été très largement consommés, traduisant une mise en œuvre plus effective que sur le volet des grandes infrastructures. Elle salue également la qualité de présentation de cette partie du bilan, qui explicite de manière claire les actions réalisées, les retards constatés et les raisons des décalages.

La commission prend acte de la signature de la feuille de route des mobilités avec les cinq EPCI, marquant une étape importante pour la structuration d'une vision partagée des déplacements à La Réunion. Elle sera attentive aux suites données à ce document, notamment dans le cadre du débat public à venir sur Réunion Express. Elle souhaite toutefois que la gouvernance de cette feuille de route soit pleinement inclusive. Elle s'interroge en particulier sur l'absence du Département dans cette dynamique, alors même que cette collectivité demeure un acteur important des infrastructures routières et des déplacements. Une politique de mobilité cohérente ne peut se construire sans articulation claire entre la Région, les intercommunalités, le Département, les communes et l'État.

Concernant les transports en commun et les aménagements dédiés, la commission relève l'avancée importante de la voie réservée aux transports en commun entre Bernica et l'Étang Saint-Paul, réalisée à 95 %, ainsi que le démarrage des travaux de la voie verte entre le chemin des Anglais et Le Port. Ces opérations vont dans le sens d'un meilleur partage de la voirie et d'une amélioration progressive des alternatives à la voiture individuelle.

La commission regrette toutefois la mise en réserve de plusieurs projets liés aux mobilités douces, notamment certaines voies vélo. Elle comprend que des arbitrages budgétaires puissent être nécessaires mais estime qu'ils doivent être clairement justifiés, d'autant que la feuille de route des mobilités affirme la nécessité de développer les modes doux. Elle demande donc que la Région précise ses nouvelles orientations en la matière et indique comment elle entend maintenir un niveau d'investissement suffisant en faveur du vélo et, plus largement, des mobilités du quotidien.

S'agissant du réseau Car Jaune, la commission prend acte de la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public 2025-2031, du renouvellement important de la flotte et du lancement d'une nouvelle offre. Elle relève également le succès de la gratuité, avec 135 000 abonnements délivrés, soit un résultat très supérieur à la cible initiale de 65 000. Cette mesure répond à un enjeu social évident et contribue à faciliter l'accès aux transports pour de nombreux Réunionnais. La commission appelle toutefois à une vigilance forte sur les effets concrets de cette fréquentation accrue. L'augmentation du nombre d'usagers ne doit pas se traduire par une dégradation du service, notamment aux heures de pointe. Les remontées des acteurs<sup>37</sup> de terrain font état de bus parfois saturés, avec des usagers contraints d'attendre le passage suivant, ce qui peut poser des difficultés importantes pour les trajets domicile-travail ou les rendez-vous contraints. La gratuité ne doit pas fragiliser la qualité, la ponctualité et la fiabilité du service.

La commission recommande donc que les prochains bilans fassent apparaître des indicateurs précis sur les taux de remplissage, les refus de montée éventuels, la ponctualité, les fréquences aux heures de pointe, les réclamations des usagers et les ajustements apportés à l'offre. Le succès quantitatif de la gratuité doit désormais être consolidé par une amélioration qualitative du service rendu.

Enfin, la commission insiste sur la nécessité de ne pas opposer les différents modes de déplacement. La modernisation des infrastructures routières, le développement du transport collectif, le projet ferroviaire, les voies réservées, le covoiturage, le vélo et la marche doivent être pensés ensemble,

---

<sup>37</sup> Recueil d'informations, de données, de dires d'acteurs par les conseillers du CCEE au sein de leurs structures et réseaux

dans une logique d'intermodalité réelle. La mobilité durable ne pourra être efficace que si elle répond concrètement aux besoins quotidiens des Réunionnais, en tenant compte des contraintes de relief, d'emploi, d'horaires, de distance et d'accès aux services.

### **Maintenir un réseau routier à haut niveau de service**

La commission prend acte du niveau élevé d'exécution budgétaire constaté en 2025. Alors que le budget primitif prévoyait environ 90,77 M€ en crédits de paiement, le bilan d'activité fait apparaître une réalisation de 109,24 M€, soit un taux d'exécution supérieur aux prévisions initiales. Cette sur-exécution s'explique principalement par la mobilisation d'une enveloppe exceptionnelle de 50 M€ à la suite du passage du cyclone Garance, dont une partie a été financée par le FEDER à hauteur de 15,7 M€.

La commission souligne la forte capacité de réaction de la Région face aux dégâts causés par le cyclone Garance. Les crédits mobilisés ont permis des interventions d'urgence indispensables : dégagement des routes, curage, remise en état d'équipements, réparation d'ouvrages d'art et sécurisation de secteurs endommagés. Elle relève également que les objectifs physiques fixés pour 2025 ont été atteints, avec 15 km de chaussées réhabilitées ou créées et 40 ouvrages d'art réparés ou créés. Ces résultats traduisent une réelle efficacité opérationnelle dans un contexte fortement perturbé par les aléas climatiques.

Concernant le développement du réseau, la commission prend acte de plusieurs avancées, notamment la livraison de la troisième voie sous l'échangeur de Cambaie, le démarrage des travaux de l'échangeur Carosse à Saint-Gilles, ainsi que le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour les échangeurs de la ZI4 à Saint-Pierre et de Quartier Français. Ces opérations contribuent à améliorer la fluidité du réseau et à accompagner le développement des territoires. La commission constate néanmoins que plusieurs opérations restent en souffrance ou connaissent des retards. L'échangeur de la Cressonnière à Saint-André est mis en réserve en l'absence de retour du Département. Le pont du Gol est différé, une solution technique provisoire ayant été privilégiée afin d'assurer la sécurité des usagers. Ces situations montrent la nécessité de clarifier les partenariats et les responsabilités entre collectivités, afin d'éviter que des projets utiles aux territoires ne restent durablement bloqués.

S'agissant de l'accessibilité aux sites touristiques, la commission relève un niveau de réalisation très faible en 2025, avec 99 539 € réalisés sur 1,7 M€ prévus au budget primitif. Les aménagements prévus sur plusieurs pistes forestières, notamment celles du Volcan, du Tévelave et d'Affouches, n'ont pas été réalisés. La commission prend acte de la volonté de la Région de clarifier les responsabilités en matière de maîtrise d'ouvrage, de domanialité et de financement, considérant qu'elle n'est ni propriétaire ni gestionnaire de certaines voies concernées. Cependant elle s'interroge sur les conditions de ce transfert progressif des compétences entre la Région et le Département, au regard notamment des accords conclus entre les deux collectivités en 2005. Si ces équilibres institutionnels doivent être revus, cette évolution doit être anticipée, organisée et financée. Elle ne peut se traduire par une absence durable d'intervention sur les accès touristiques des Hauts, qui constituent des espaces majeurs pour les habitants, les visiteurs, les professionnels du tourisme et l'économie locale. La commission demande donc que les échanges entre la Région et le Département aboutissent rapidement à une répartition claire des compétences, accompagnée d'un calendrier opérationnel. La clarification institutionnelle est nécessaire mais elle ne doit pas produire une année blanche prolongée pour l'entretien et l'aménagement des accès touristiques.

### **Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement**

- L'aménagement du territoire

Le rapport d'activité 2025 rend compte de la progression de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), marquée par l'organisation de temps de concertation à l'échelle régionale, la mobilisation d'experts et la finalisation d'un diagnostic territorial partagé. La commission salue cette

démarche participative, indispensable à l'adaptation du territoire face au changement climatique. Elle note la passation de nouveaux marchés d'AMO<sup>38</sup> en particulier d'un chapitre individualisé pour la biodiversité qui manquait dans le marché précédent. Elle souligne la tenue des ateliers de concertation du chapitre biodiversité en juillet/août 2025.

La commission note la mise en place d'une instance de gouvernance régionale de l'aménagement mais regrette à nouveau le manque apparent de synergie entre documents de planification régionale SDAGE<sup>39</sup>, SAR, documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU<sup>40</sup>) et la mise en œuvre des travaux de révision du SAR. La commission recommande que ces articulations fassent l'objet de mesures formalisées, dans une logique de gouvernance multi-niveaux.

- La préservation de la biodiversité

La commission relève une distorsion entre le budget prévisionnel 2025 et le bilan financier présenté pour les activités en matière de biodiversité. Alors que le BP identifiait cinq axes d'intervention le BA 2025 ne rend compte que de deux lignes budgétaires, sans mention du financement des actions initialement prévues en matière d'accompagnement des acteurs de terrain, d'éducation à l'environnement, d'actions internes à la collectivité. Bien que la commission note une avancée notable dans le financement des travaux concernant la Stratégie Régionale de la biodiversité – SRB –, cette modification de nomenclature, associée à une absence de traçabilité budgétaire concernant l'accompagnement des acteurs de terrain, rend difficile une évaluation rigoureuse des engagements pris.

La commission note la poursuite de l'accompagnement de l'ARB dont la Région assure le rôle stratégique de chef de file. Elle regrette cependant la faiblesse du financement et note que le développement notable de l'ARB a pu être réalisé grâce au report des financements précédents.

Dans ce contexte, la commission regrette une nouvelle fois que les moyens financiers mobilisés soient loin d'être à la hauteur des enjeux écologiques identifiés, au moment même où les pressions sur les écosystèmes insulaires s'intensifient (érosion, espèces invasives envahissantes, artificialisation des milieux). Elle recommande que la collectivité réaffirme clairement ses priorités en matière de biodiversité et mette en place un suivi budgétaire plus lisible, adossé à des indicateurs de performance territorialisés. À défaut, l'ambition affichée de reconquête des milieux naturels risque de rester symbolique, sans traduction concrète ni effets mesurables sur le terrain.

La commission réaffirme enfin l'urgence d'une stratégie régionale ambitieuse et coordonnée face aux effets déjà visibles du changement climatique. Les travaux engagés pour la SRB en 2025, avec le recrutement d'une AMO et les travaux confiés au CBNM<sup>41</sup> et au Parc national devraient permettre l'élaboration de cette stratégie en 2026. Enfin, la commission relève le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, AMI FEDER, qui a retenu 3 projets associatifs.

**Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie citoyen**

La commission rappelle que la prévention et la gestion des déchets constituent un enjeu majeur pour La Réunion, compte tenu de son insularité, de la pression sur les capacités de traitement, de la nécessité de réduire l'enfouissement et de développer une économie circulaire locale. Elle prend acte de la volonté régionale de renforcer les filières de valorisation, le réemploi, la sobriété et l'amélioration du cadre de vie.

Elle relève toutefois une exécution budgétaire incomplète, avec 9 000 802 € réalisés, soit un taux de réalisation de 78,64 % en fonctionnement et de 62,64 % en investissement. Cette faiblesse relative de l'investissement interroge la capacité des collectivités à concrétiser leurs ambitions, notamment pour

<sup>38</sup> AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage

<sup>39</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>40</sup> SCOT : Schémas de Cohérence Territoriale, PLU : Plans Locaux d'Urbanisme

<sup>41</sup> CBNM : Conservatoire Botanique National de Mascarin.

les équipements structurants liés au traitement des déchets, à la protection de la ressource en eau et à la prévention des risques.

La commission note favorablement les efforts engagés pour animer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), notamment à travers l'organisation de cercles d'échanges, de réunions thématiques et la formation des commissaires enquêteurs. Elle prend également acte du lancement de l'étude de faisabilité d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux à La Réunion, ainsi que du soutien aux filières REP et aux projets de valorisation des déchets ménagers et des déchets verts.

Pour autant, la trajectoire « zéro déchet 2030 » demeure insuffisamment lisible. Le bilan présente de nombreuses actions de gestion et de valorisation des déchets produits mais peu d'indicateurs permettant d'apprécier la réduction effective des déchets à la source. La commission demande donc que les prochains bilans distinguent plus clairement la prévention, le réemploi, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'enfouissement, avec des données consolidées sur les tonnages concernés.

La commission s'interroge également sur la lisibilité de la gouvernance multi-acteurs. La mobilisation de nombreux partenaires — Région, EPCI, ILEVA, SYDNE, ADEME, AFD, État, CER-BTP, PRAEC<sup>42</sup>, PRPGD — est nécessaire mais elle doit s'accompagner d'un pilotage plus clair. La commission recommande la mise en place d'un tableau de bord consolidé permettant de suivre les objectifs, les responsabilités, les calendriers, les financements et les résultats obtenus. Le retrait du recours du SYDNE contre le PRPGD est positif mais révèle aussi des tensions de gouvernance qui appellent une coordination renforcée.

Sur le cadre de vie, la commission prend acte de la préfiguration du GREC<sup>43</sup>-Réunion, de la création de l'association RESSAC<sup>44</sup> pour la sécurisation des activités nautiques, ainsi que des actions relatives à la qualité de l'air et à la réduction des fuites d'eau. Elle regrette cependant l'absence d'avancée sur les PAPI<sup>45</sup> en 2025 et le retard constaté sur les projets de stations de potabilisation, alors que la sécurisation de l'eau potable et l'adaptation aux risques climatiques constituent des priorités pour la population.

Enfin, la commission souligne l'utilité du dispositif Emplois-Verts, qui a permis le recrutement de 751 PEC, l'entretien de 66 sites touristiques et une mobilisation exceptionnelle après le cyclone Garance. Elle s'inquiète donc des évolutions récentes de financement du dispositif tout en recommandant de renforcer le suivi des parcours, la formation des bénéficiaires et l'évaluation de l'impact réel des interventions sur le cadre de vie.

### **Atteindre l'autonomie énergétique**

La commission prend acte du bon niveau global d'exécution budgétaire du volet énergie en 2025, avec un budget réalisé de 18,486 M€, dont 17,771 M€ en investissement. Elle relève que les dispositifs Kap Photovoltaïque, Kap Ecosolidaire et SLIME<sup>46</sup> constituent les principaux points forts du bilan, en raison de leur efficacité énergétique, sociale et économique.

Ces résultats confirment l'intérêt de dispositifs concrets, lisibles et directement accessibles aux ménages.

La commission observe toutefois que plusieurs actions structurantes demeurent encore au stade de la planification, de l'étude ou de la préfiguration. La rédaction de la PPE a pris du retard, celle-ci n'ayant pas été finalisée en 2025. Le glissement de la période de révision, initialement prévue pour 2024-

---

<sup>42</sup> PRAEC : Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire.

<sup>43</sup> GREC : Groupe Régional d'Experts sur le Climat à La Réunion

<sup>44</sup> RESSAC : Réseau d'Éducation de Sauvetage et de Secours des Activités Côtières

<sup>45</sup> PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

<sup>46</sup> SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

2033 et désormais repoussée à 2027-2036, expose le territoire à un décalage entre les outils de planification et la réalité des urgences énergétiques. Elle préconise donc de sécuriser le calendrier de la PPE, en sanctuarisant les arbitrages techniques issus de la gouvernance de l'énergie. Tout nouveau retard risquerait en effet de ralentir les projets structurants en cours, notamment les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

La suppression de l'obligation de diagnostic énergétique pour l'installation de brasseurs d'air peut simplifier le parcours des usagers. La commission estime toutefois nécessaire de conserver une capacité d'évaluation, par exemple au moyen d'un suivi statistique a posteriori, afin de mesurer l'efficacité réelle de ces équipements sur la maîtrise de la demande en énergie.

Concernant les énergies renouvelables locales, la commission relève les démarches engagées en matière de géothermie, d'hydrogène, d'éolien, de biomasse et de micro-hydraulique. Elle constate cependant que plusieurs projets connaissent encore des freins importants : contraintes nouvelles sur l'éolien terrestre, attente des résultats de l'AMI relatif à l'éolien offshore, arrêt prolongé des microcentrales du Bras des Lianes depuis 2021. Elle recommande que ces dossiers fassent l'objet de calendriers clarifiés, afin que les études et démarches engagées puissent se traduire plus rapidement en production locale d'énergie renouvelable.

La commission salue les résultats du programme Kap Photovoltaïque, qui a dépassé son objectif annuel avec 1 650 bénéficiaires pour une cible initiale de 1 500. Ce dispositif apparaît comme l'un des leviers les plus efficaces de la politique énergétique régionale, en soutenant l'autoconsommation et en structurant une filière locale. La commission recommande de pérenniser cette dynamique, tout en étudiant l'intégration progressive de critères d'éco-conditionnalité liés à la performance globale du bâtiment.

Elle relève en revanche les résultats contrastés des appels à manifestation d'intérêt. L'AMI relatif à l'autoconsommation dans le tertiaire a suscité un intérêt réel, tandis que l'AMI relatif aux bornes de recharge solaires n'a enregistré aucun dossier. Cette absence de réponse doit conduire à un retour d'expérience rapide auprès des professionnels afin d'identifier les freins techniques, économiques, fonciers ou administratifs avant toute relance du dispositif.

La commission prend également acte du retard pris sur l'agrivoltaïsme, la stratégie et la charte régionales n'ayant pas été finalisées en 2025. Elle préconise d'installer au plus tôt un comité de concertation permanent associant la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, les collectivités concernées et les acteurs du solaire, afin de finaliser le zonage, les modèles de montage technico-économique et le lancement d'un projet pilote.

S'agissant de la lutte contre la précarité énergétique, la commission salue les résultats du programme SLIME, avec 3 400 foyers conseillés et du dispositif Ecosolidaire, avec 2 650 chauffe-eau solaires installés chez des ménages modestes. Ces dispositifs doivent être sécurisés dans la durée, car ils répondent à un double objectif : réduire les charges des ménages et accélérer la transition énergétique du territoire. Au-delà de ces aides directes aux ménages, la commission estime que l'accompagnement à la rénovation énergétique constitue un levier complémentaire essentiel pour inscrire la maîtrise de l'énergie dans un parcours durable, lisible et accessible à l'ensemble des usagers. Dans ce cadre, elle souligne la nécessité de garantir une meilleure lisibilité pour les usagers et les petites entreprises.

Par ailleurs, la commission prend acte de la continuité assurée en 2025 après la fin du programme national Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé), grâce au financement transitoire de la SPL Énergies Réunion, avant le relais du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) porté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ce financement a permis de sécuriser 2 900 actes d'accompagnement. La commission souligne néanmoins la nécessité de garantir une meilleure lisibilité pour les usagers et les petites entreprises. L'arrêt du soutien au petit tertiaire privé, au profit du programme PACTE Entreprise de l'Agence de

la Transition Écologique (ADEME), appelle la mise en place d'un guichet unique ou d'une passerelle d'information formalisée associant la Région, l'ADEME et les chambres consulaires.

Concernant le dispositif EFFIKAZ, la commission relève que les objectifs d'audits énergétiques ont été largement dépassés, avec 496 audits réalisés pour une cible initiale de 300. Elle s'interroge toutefois sur le faible passage à l'acte en matière de travaux effectifs et sur le coût par diagnostic. La commission recommande donc de renforcer le suivi post-audit et de mieux articuler l'aide au diagnostic avec l'engagement effectif dans un parcours de rénovation.

La commission appelle enfin à finaliser rapidement le dispositif Kap Photovoltaïque Solidaire, non lancé en 2025 et reporté à 2026. Les retards d'ingénierie administrative pénalisent directement les ménages en grande précarité énergétique. Elle recommande de finaliser les conventions avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) en 2026 et d'examiner la possibilité de réallouer les reliquats budgétaires afin d'élargir l'échantillon test, en passant de 50 à 100 foyers. Elle relève également que cet axe d'investissement présente une forte sous-consommation, avec seulement 32,92 % des crédits de paiement réalisés, ce qui renforce la nécessité de lever rapidement les blocages administratifs et opérationnels.

## **Commission « Audiovisuel et numérique »**

*Audiovisuel, numérique et réseaux, documentation, industries de l'image et du son, médias, communication et événementiel du CCEE*

### **AXE 2**

## **LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION**

La commission « Audiovisuel et numérique » examine le bilan d'activité et le compte administratif 2025 à la lumière d'un double impératif : apprécier l'exécution de l'exercice écoulé et mesurer l'atterrissage des engagements de mandature à l'approche de 2028.

Le projet de mandature 2021-2028 portait une ambition large : faire de l'action régionale un levier de transformation durable du territoire. Le bilan de mi-mandat 2024 a prolongé cette orientation en mettant l'accent sur une Région mobilisée pour améliorer les conditions de vie, accompagner les acteurs du territoire et renforcer les capacités d'avenir.

L'exercice 2025 confirme que plusieurs chantiers importants sont engagés.

Dans les industries de l'image, la Région poursuit la structuration de la filière autour de nouveaux outils et d'un soutien maintenu à la création. Les crédits de paiement restent quasiment stables alors que les engagements progressent.

Dans le numérique, elle consolide à la fois les infrastructures, l'inclusion, la cybersécurité et la gouvernance de la donnée. Ces avancées sont réelles, mais elles appellent désormais une exigence plus forte : démontrer leur impact concret avant la fin de la mandature. La progression budgétaire est nette, mais elle est principalement tirée par les infrastructures, tandis que l'accompagnement des entreprises, l'inclusion numérique, la formation des publics et la structuration des compétences demeurent des points de vigilance.

Pour autant, la commission estime que 2025 révèle aussi une tension entre l'ambition affichée et les moyens mis en œuvre.

La contribution du CCEE à la saisine régionale relative au Schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires renforce cette lecture. Elle rappelle que les ambitions régionales en matière d'image, de numérique, de médias, d'innovation et de résilience ne pourront produire leurs effets que si le territoire dispose des compétences indispensables à une filière complète, allant de la création des contenus à leur production, leur diffusion, leur sécurisation et leur pilotage numérique.

La commission formule donc un avis favorable sur les dynamiques engagées, assorti d'une vigilance renforcée. À ce stade de la mandature, les prochaines orientations budgétaires ne peuvent plus se limiter à prolonger des préfigurations. Elles doivent désormais démontrer leur capacité à produire des effets mesurables.

## SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU JEU VIDÉO

### Analyse financière

Indicateur financier	CA 2024	CFU 2025	Évolution	Lecture de la commission
AE/AP totales	6 664 312 €	8 284 920 €	+24,3 %	Les engagements progressent fortement. Ils préparent une montée en charge, sans encore se traduire dans les paiements.
Crédits de paiement totaux	6 052 902 €	6 060 777 €	+0,1 %	Les paiements restent quasi stables. 2025 demeure une année de transition.
Fonctionnement – AE	1 090 448 €	1 647 055 €	+51,0 %	L'augmentation accompagne la phase de structuration.
Fonctionnement – CP	839 521 €	860 734 €	+2,5 %	La progression en paiement reste limitée.
Investissement – AP	5 573 864 €	6 637 865 €	+19,1 %	Les autorisations d'investissement progressent.
Investissement – CP	5 213 381 €	5 200 043 €	-0,3 %	L'investissement payé reste stable.
Taux d'exécution CP 2025	—	84,4 %	—	L'exécution est correcte, mais inférieure à l'ambition initiale du BP.

Axe stratégique	Fonct AE 2025	Fonct CP 2025	Inv AP 2025	Inv CP 2025	Total CP 2025	Évol CP 2024-2025
Acquisition et développement des compétences	1 307 055 €	548 328 €	33 900 €	0 €	548 328 €	+47,0 %
Création audiovisuelle, cinéma et jeu vidéo	0 €	0 €	6 258 465 €	5 166 108 €	5 166 108 €	+5,0 %
Visibilité des œuvres produites localement	340 000 €	312 406 €	345 500 €	33 935 €	346 341 €	-54,5 %
<b>Total</b>	<b>1 647 055 €</b>	<b>860 734 €</b>	<b>6 637 865 €</b>	<b>5 200 043 €</b>	<b>6 060 777 €</b>	<b>+0,1 %</b>

La progression des engagements traduit une volonté de structurer la filière. La stabilité des crédits de paiement montre toutefois que cette structuration reste encore en cours. Le déséquilibre interne demeure marqué : l'essentiel des paiements reste concentré sur la création et la production, tandis que la visibilité des œuvres recule nettement. Ce point est central, car une politique de filière ne peut produire tous ses effets si elle accompagne la création des projets sans soutenir suffisamment leur circulation.

### Une année de structuration, mais une mise en œuvre encore à confirmer

La commission prend acte des avancées réalisées en 2025 qui traduisent une volonté de consolider l'écosystème régional de l'image. Les industries de l'image figurent parmi les secteurs prioritaires de la Nouvelle Économie et s'appuient désormais sur plusieurs outils structurants : la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, le contrat de filière.

Elle relève cependant que ces outils demeurent encore largement en phase d'installation. La dynamique du jeu vidéo est positive avec 18 projets soutenus dans le cadre de trois commissions et 29 entreprises audiovisuelles accompagnées.

Mais la création effective de la MCJV<sup>47</sup> reste attendue. 2026 sera donc une année décisive pour s'assurer si cette préfiguration se transforme en feuille de route opérationnelle.

La commission apprécierait que les prochaines orientations budgétaires précisent l'état d'avancement de la MCJV, sa feuille de route et les indicateurs qui permettront de suivre son action.

### **Un soutien réel à la création, mais un suivi d'impact à renforcer**

Le bilan 2025 fait état de 43 auteurs accompagnés, de 29 entreprises de production soutenues, de 103 projets audiovisuels, cinématographiques ou nouveaux médias, ainsi que de 18 projets de jeux vidéo. Ces résultats confirment l'existence d'un vivier local et la pertinence du soutien régional.

L'exemple de *Furcy, né libre*, soutenu à hauteur de 500 000 €, illustre le potentiel de retombées locales d'un projet structuré. La commission estime toutefois que les prochains rapports devraient préciser la méthode utilisée pour apprécier ces retombées afin de mieux distinguer l'aide régionale, les dépenses locales réellement engagées et les effets économiques induits.

Au-delà du nombre de projets aidés, il convient désormais d'apprécier leur trajectoire effective. La commission recommande donc la création d'un tableau de bord des projets soutenus, partagé avec la MCJV et les acteurs de la filière.

Cet outil serait une ressource supplémentaire pour suivre l'aboutissement des projets, leur diffusion et le parcours des jeunes talents grâce à des indicateurs dédiés après leur passage dans les dispositifs régionaux. Il permettrait de passer d'une logique de volume d'aides à une logique d'impact culturel, économique et professionnel.

### **La visibilité des œuvres locales : un signal budgétaire à surveiller**

L'axe consacré à la visibilité des films et jeux vidéo produits localement passe 671 166 € en AE et 464 945 en CP en 2024 à 340 000 € en AE et 312 406 € en CP en 2025 soit une baisse de 30,9 % pour les AE et de -54,5 % en CP. Elle n'en constitue pas moins un signal de vigilance.

Les actions de rayonnement ne se résument pas toujours à des volumes budgétaires. Le travail mené par la Kourmétragerie, les ciné-clubs, les médiateurs de cinéma et les festivals contribue à faire circuler les œuvres, à former les regards et à inscrire les récits réunionnais dans des espaces de reconnaissance plus larges. Les distinctions obtenues par des structures de diffusion montrent que ce travail produit aussi des effets qualitatifs, parfois insuffisamment visibles dans les indicateurs classiques.

La commission recommande que les prochaines orientations budgétaires rééquilibrent progressivement la chaîne de valeur. Le soutien à la production doit rester un pilier, mais il doit être mieux relié à la diffusion, la rencontre des publics avec les œuvres, et le rayonnement des créations soutenues à l'international.

### **Formation, compétences et parité : des conditions de réussite**

La contribution du CCEE au Schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires rappelle que les ambitions régionales dans l'image, les médias et le numérique supposent une offre de formation lisible, mieux répartie et connectée aux besoins réels du territoire.

La commission relève que la MCJV et le contrat de filière ne pourront produire pleinement leurs effets que si La Réunion forme et retient les compétences nécessaires. L'insularité impose une vigilance particulière : certaines formations sont difficiles à maintenir localement lorsque les cohortes sont trop réduites mais l'absence de parcours fragilise ensuite la capacité du territoire à répondre aux besoins de ses filières.

---

<sup>47</sup> MCJV : Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo

La commission recommande donc de penser la formation à l'échelle d'un parcours plus complet. Celui-ci devrait articuler les formations initiales, les passerelles vers l'enseignement supérieur, les expériences professionnelles et les coopérations régionales nécessaires à la montée en compétence.

Elle rappelle également que la parité doit devenir un indicateur de structuration des filières. L'enjeu n'est pas seulement de compter les femmes présentes dans les formations ou les financements. Il est de comprendre les freins qui limitent leur accès aux métiers, aux responsabilités et aux projets les plus structurants.

### **De l'éducation à l'image à l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique**

La commission salue les actions d'éducation à l'image et de médiation culturelle soutenues par la Région notamment les ciné-clubs, les médiateurs de cinéma et les dispositifs en direction des lycéens. Ces actions ne relèvent pas seulement de l'accès aux œuvres. Elles forment le regard, développent l'esprit critique et aident les jeunes à comprendre les représentations qui façonnent leur rapport au monde.

L'éducation à l'image constitue donc un socle culturel, éducatif et citoyen. Elle permet de découvrir des œuvres, d'interroger les récits et de mieux reconnaître la place des imaginaires réunionnais et de l'océan Indien. Elle peut aussi faire émerger des vocations en rendant visibles les métiers, les gestes professionnels et les parcours possibles.

À l'heure de l'intelligence artificielle, ce socle doit être conforté. Les associations et structures d'éducation à l'image ont un rôle important à jouer pour adapter les ateliers de pratique, de création et d'analyse. L'enjeu est d'aider les jeunes publics à considérer l'IA<sup>48</sup> comme une technique à s'approprier, et non comme un substitut à l'auteur, au regard ou au travail créatif.

Les mutations actuelles invitent à créer des passerelles entre l'éducation à l'image et éducation aux médias dans un parcours éducatif. Il ne s'agit pas de diluer l'éducation à l'image dans l'éducation aux médias, mais de les articuler. La lecture des images, la compréhension des sources, la logique des plateformes et les usages de l'IA relèvent désormais d'un même besoin de capacité critique.

Le bilan de mi-mandat rappelle l'effort régional engagé pour équiper les lycéens. La commission considère que cette politique d'équipement doit être prolongée par une politique de compréhension des usages. L'accès aux outils ne suffit plus lorsque les contenus sont produits, recommandés ou transformés par des environnements numériques complexes.

Les données nationales récentes confirment l'urgence de cette évolution. Le projet stratégique de l'Arcom 2026-2028<sup>49</sup> place la protection des publics, l'éducation aux médias et la lutte contre la désinformation parmi ses priorités. L'étude CNL/Ipsos 2026<sup>50</sup> souligne de son côté l'ampleur des usages d'écrans chez les jeunes et leurs effets sur l'attention, la concentration et la réception des contenus.

La commission plaide pour la mise en place d'un parcours régional d'éducation à l'image, aux médias, à l'information et aux usages de l'intelligence artificielle. Ce parcours devrait s'appuyer sur les acteurs déjà engagés dans l'éducation, la création, les médias, la médiation numérique et la recherche. L'objectif serait de dépasser les actions ponctuelles pour installer une démarche durable, lisible et adaptée aux réalités réunionnaises.

---

<sup>48</sup> IA : Intelligence artificielle

<sup>49</sup> Projet stratégique 2026-2028 de l'Arcom : une régulation du numérique plus forte pour protéger les Français, page institutionnelle publiée en 2026. Source utile pour les priorités relatives à la protection des publics, au pluralisme, à l'éducation aux médias, aux plateformes et à l'intelligence artificielle. <https://www.arcom.fr/actualites/projet-strategique-2026-2028-de-larcom-une-regulation-du-numerique-plus-forte-protger-les-francais>

<sup>50</sup> Mardi 14 avril 2026, le Centre national du livre (CNL) a rendu publics les résultats de la cinquième édition de son étude « Les jeunes Français et la lecture », réalisée par Ipsos bva. <https://centrenationaldulivre.fr/donnees-cles/les-jeunes-francais-et-la-lecture-en-2026>

## **Audiovisuel public, médias locaux et avenir de la TNT**

La commission souhaite inscrire l'analyse 2025 dans le contexte national ouvert par le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public, adopté le 27 avril 2026 puis publié après le délai réglementaire.

Même si ce rapport est postérieur à l'exercice 2025, ses suites potentielles concernent directement La Réunion. Elles interrogent la place du service public audiovisuel dans un territoire où l'information de proximité, la production locale et la représentation des réalités ultramarines jouent un rôle essentiel dans le pluralisme démocratique.

La commission rappelle que l'audiovisuel public ne peut être apprécié uniquement au prisme d'une rationalisation budgétaire ou d'une audience nationale. Dans les outre-mer, il contribue aussi à l'accès à une information fiable, à la visibilité culturelle, à la production locale et à la continuité de l'information en période de crise.

Une telle réforme menacerait les ressources de Réunion la 1ère et porterait un coup fatal à la visibilité des récits réunionnais sur le réseau France Télévision.

La commission attire également l'attention sur les débats relatifs à l'avenir de la TNT<sup>51</sup>. Pour La Réunion, toute évolution nationale devra être appréciée à partir des réalités ultramarines. L'enjeu n'est pas seulement technique : il touche à l'accès effectif à une information gratuite, fiable et accessible, y compris lorsque les réseaux numériques sont interrompus.

La commission recommande donc que la Région demeure attentive aux suites de ce rapport, aux débats sur l'avenir de la TNT et à la fragilité économique des médias locaux. La résilience informationnelle du territoire suppose un écosystème médiatique de proximité suffisamment solide pour garantir un accès pluraliste et continu à l'information.

## **LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES**

### **Analyse financière**

<b>Indicateur financier</b>	<b>CA 2024</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>Évolution</b>	<b>Lecture de la commission</b>
AE/AP totales	4 943 613 €	19 453 899 €	+293,5 %	La hausse est très forte et principalement portée par les infrastructures.
Crédits de paiement totaux	4 155 634 €	6 188 184 €	+48,9 %	L'exécution progresse nettement.
Fonctionnement – AE	1 373 207 €	1 533 787 €	+11,7 %	Progression modérée.
Fonctionnement – CP	1 341 866 €	1 560 837 €	+16,3 %	Exécution dynamique en fonctionnement.
Investissement – AP	3 570 406 €	17 920 112 €	+401,9 %	La hausse tient largement au câble RéuNION.
Investissement – CP	2 813 768 €	4 627 346 €	+64,4 %	Les paiements d'investissement progressent fortement.
Taux d'exécution CP 2025	—	82,3 %	—	Le taux est satisfaisant mais inférieur au BP.

<sup>51</sup> TNT : Télévision Numérique Terrestre. Consultation publique sur l'avenir de la TNT et du média télévisuel, publiée le 24 avril 2026. <https://www.arcom.fr/vos-services-par-media/consultations-publiques/consultation-publique-sur-lavenir-de-la-tnt-et-du-media-televiseuel>

Axe stratégique	Fonct AE 2025	Fonct CP 2025	Inv AP 2025	Inv CP 2025	Total CP 2025	Lecture de la commission
Stratégie numérique et contrat de filière	0 €	15 432 €	0 €	0 €	15 432 €	Coût direct limité ; l'enjeu est surtout le pilotage.
Aménagement numérique du territoire	1 200 000 €	1 277 747 €	15 000 000 €	2 500 000 €	3 777 747 €	Axe dominant, porté par le THD et RéuNION.
Montée en compétences numériques	333 787 €	267 659 €	1 820 112 €	1 891 431 €	2 159 090 €	Niveau significatif, mais résultats opérationnels contrastés.
Cybersécurité	0 €	0 €	1 100 000 €	235 916 €	235 916 €	Les résultats dépassent les cibles, mais le périmètre budgétaire doit être clarifié.
<b>Total publié</b>	<b>1 533 787 €</b>	<b>1 560 837 €</b>	<b>17 920 112 €</b>	<b>4 627 346 €</b>	<b>6 188 184 €</b>	Total CFU publié.

Les résultats 2025 sont globalement conformes aux cibles prioritaires. La commission salue l'achèvement du déploiement de la fibre sur le réseau public, y compris dans les zones les plus complexes. Elle relève toutefois que les 15 M€ engagés en AP sur le câble RéuNION<sup>52</sup> représentent une charge future importante qui devra faire l'objet d'un suivi précis.

La commission rappelle enfin que la souveraineté numérique ne peut reposer sur les seules infrastructures. Elle dépend aussi de l'accompagnement des usages, de la capacité cyber, de la qualité des données, de la formation et de la continuité des services en période de crise.

### **Le contrat de filière numérique : une feuille de route à transformer en pilotage**

La commission prend acte de la finalisation du contrat de filière numérique 2026-2028, validé fin 2025 puis signé officiellement le 18 février 2026. Ce contrat constitue une étape de structuration importante, car il pose un cadre commun pour organiser la transformation numérique du territoire.

Son coût direct en 2025 demeure limité. L'enjeu n'est donc pas le document lui-même mais sa capacité à coordonner les actions, les acteurs et les financements. La commission recommande que les prochaines orientations budgétaires présentent un tableau de bord annuel du contrat de filière numérique. Celui-ci devrait permettre de suivre les actions réellement engagées, les moyens mobilisés, les publics touchés et les effets produits.

### **Très haut débit, cyclone Garance et résilience des réseaux**

La commission salue l'achèvement du réseau public très haut débit en 2025. Le bilan indique que 100 % des logements et locaux professionnels des communes relevant de La Réunion Connectée disposent d'un accès à la fibre et que 25 500 locaux sont éligibles sur le réseau public.

Le passage du cyclone Garance a toutefois constitué un test majeur. Le bilan d'activité fait état de près de 4 000 usagers impactés sur le réseau public avec 70 % des liaisons rétablies en 20 jours. Les travaux menés dans le cadre du SPFPS<sup>53</sup> font apparaître un périmètre plus large avec près de 39 000 foyers privés d'accès internet pendant plusieurs semaines. Ces données ne doivent pas être opposées, mais consolidées.

<sup>52</sup> Câble RéuNION : New Indian Ocean Network

<sup>53</sup> SPFPS : Schéma Prévisionnel de Formations Professionnelles Scolaires

La commission recommande donc un retour d'expérience territorial associant les acteurs concernés. Il devra permettre de comprendre les écarts de périmètre, les causes de rupture et les conditions concrètes de rétablissement. L'objectif est simple : faire de la résilience numérique un principe explicite de l'action régionale.

Dans cette perspective, la commission reprend la proposition formulée dans la contribution au SPFPS visant à créer un parcours technique consacré à la résilience des réseaux et des infrastructures critiques. Cette orientation relierait directement formation, emploi local et capacité de rétablissement post-crise.

### **Câble sous-marin RéuNION : une avancée à inscrire dans une stratégie élargie**

La commission salue l'avancement du projet RéuNION, nouveau câble sous-marin reliant La Réunion à l'Afrique du Sud. En 2025, le projet mobilise 15 M€ en AP et 1,5 M€ en CP.

Ce projet prolonge une trajectoire régionale déjà remarquable en matière de connectivité. Il invite désormais à penser l'étape suivante : non plus seulement garantir l'accès au très haut débit, mais inscrire cette avancée dans une stratégie de souveraineté, de continuité et de résilience adaptée à la position insulaire et géostratégique de La Réunion dans l'océan Indien.

La commission recommande que le suivi du projet intègre cette perspective élargie. Il ne s'agit pas de redire que les infrastructures sont nécessaires mais de vérifier qu'elles renforcent réellement l'autonomie stratégique du territoire.

### **Recomposition possible du marché des télécommunications : vigilance concurrentielle et territoriale**

La commission relève que les débats autour d'un possible rachat de SFR Réunion par ZEOP/Océinde s'inscrivent dans un contexte de recomposition du marché local des télécommunications<sup>54</sup>. Cette hypothèse doit être formulée avec prudence tant qu'elle n'a pas fait l'objet des validations nécessaires.

La commission ne se prononce pas sur une opération relevant des autorités compétentes. Elle appelle toutefois à une vigilance particulière sur ses effets systémiques. L'équilibre concurrentiel, la qualité du service rendu aux usagers, la continuité des investissements et la robustesse des réseaux constituent des conditions essentielles de souveraineté numérique locale.

### **Inclusion numérique : le point d'alerte social du bilan 2025**

La commission salue le lancement de Kap Konèk.T, destiné à lutter contre l'illectronisme par des parcours personnalisés gratuits. Elle relève toutefois que les indicateurs 2025 restent en retrait.

Kap Numérik, qui accompagne la transformation numérique des entreprises, atteint 691 entreprises soutenues pour une cible de 1 200. Kap Konèk.T atteint pour sa part 577 bénéficiaires pour une cible de 700. Ces écarts invitent à ajuster les objectifs 2026 afin qu'ils reflètent mieux les contraintes opérationnelles du terrain.

Ce point constitue une limite importante du bilan. L'investissement dans les infrastructures demeure indispensable mais il ne peut produire pleinement ses effets sans accompagnement humain. La baisse nationale des moyens consacrés aux conseillers numériques accentue ce risque.

La commission recommande que les prochaines orientations budgétaires structurent davantage l'écosystème de médiation numérique. Kap Konèk.T doit devenir un outil de coordination territoriale et non seulement le successeur du Pass Numérique. La cybersécurité du quotidien devrait aussi être intégrée aux parcours d'accompagnement car l'autonomie numérique suppose désormais de savoir se protéger.

---

<sup>54</sup> Article de Zinfos974 du jeudi 14 mai 2026 : « 50G-PON, Huawei, rachat par Zeop : SFR Réunion dévoile sa stratégie pour l'avenir »

## **Cybersécurité : des résultats supérieurs aux cibles, mais un périmètre à clarifier**

La commission salue la montée en charge de Cyber Réunion et du CSIRT<sup>55</sup>. Les indicateurs 2025 dépassent nettement les cibles initiales : 48 bénéficiaires « victimes » pris en charge contre une cible de 10, 87 bénéficiaires de services proactifs contre une cible de 40, et 70 bénéficiaires EDIH<sup>56</sup> contre une cible de 40.

Ces résultats montrent que les besoins cyber du territoire avaient été sous-estimés. Ils traduisent aussi une meilleure appropriation du dispositif par les acteurs économiques et institutionnels.

La lecture financière appelle toutefois une clarification. La ventilation par axes fait apparaître 235 916 € en CP pour la cybersécurité alors que le rapport d'assemblée plénière évoque des moyens plus larges consacrés au centre de ressources et au pôle européen d'innovation numérique. Cette différence peut relever d'un effet de périmètre ou d'imputation. Elle devrait être explicitée.

La commission recommande également d'élargir l'approche de la cybersécurité aux usages ordinaires. Les publics du quotidien, les associations et les petites structures sont exposés à des risques numériques sans toujours disposer des moyens nécessaires pour y répondre.

## **Données, intelligence artificielle et souveraineté culturelle**

La commission prend acte des premiers travaux de l'Observatoire du numérique, avec deux études lancées en 2025. Elle relève également que le rapport mentionne 351 jeux de données publiés sur le portail Open Data<sup>57</sup> pour une cible de 350, tandis qu'un seul EPCI<sup>58</sup> a ouvert son portail contre une cible de deux.

Au moment de la rédaction de l'avis, le portail régional affiche 276 jeux de données disponibles. Cet écart interroge moins le volume que la méthode de comptabilisation, d'actualisation et de qualification des données. La commission recommande que les prochains rapports distinguent plus clairement les données produites par la Région, celles issues de partenaires locaux et celles moissonnées depuis d'autres producteurs.

Le portail Open Data Réunion présente un volume honorable au regard de portails régionaux comparables. Mais la maturité d'une politique de la donnée ne se mesure pas au seul nombre de jeux publiés. Elle dépend de leur qualité, de leur actualisation, de leur lisibilité et de leur capacité à éclairer réellement les décisions publiques.

La commission considère donc que l'Observatoire du numérique et le portail Open Data doivent être pensés comme deux outils complémentaires de pilotage territorial. Leur articulation permettrait de passer d'une logique de publication à une culture de la donnée publique au service de l'évaluation et de la prospective.

L'essor de l'IA générative renforce cette exigence. Pour La Réunion, les œuvres, les archives, les langues, les récits et les patrimoines peuvent être invisibilisés, déformés ou mal indexés dans des systèmes conçus hors du territoire. L'enjeu n'est pas de freiner la diffusion des contenus péi mais de garantir qu'elle se fasse dans un cadre respectueux des créateurs, des mémoires collectives et des intérêts culturels de La Réunion.

La commission invite enfin la Région à ne pas dissocier la souveraineté culturelle des moyens qui la rendent effective. Les ambitions autour du patrimoine immatériel devront s'accompagner de moyens adaptés, faute de quoi elles resteront déclaratives.

---

<sup>55</sup> **CSIRT** : Computer Security Incident Response Team ; en français, centre de réponse aux incidents de sécurité informatique.

<sup>56</sup> **EDIH** : European Digital Innovation Hub ; en français, pôle européen d'innovation numérique.

<sup>57</sup> Open Data : données ouvertes ; données publiques rendues librement accessibles et réutilisables.

<sup>58</sup> EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.

## SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION : UN SOCLE INTERNE À RELIER À LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

### Analyse financière

Indicateur financier	CA 2024	CFU 2025	Évolution / taux	Lecture de la commission
AE/AP totales	8 683 200 €	5 948 171 €	-31,5 %	Recul des engagements, lié au report de certains projets.
CP totaux	5 407 028 €	4 960 090 €	-8,3 %	Baisse globale des paiements.
Fonctionnement – AE	2 903 200 €	3 178 518 €	+9,5 %	Progression des besoins courants.
Fonctionnement – CP	2 142 369 €	2 305 647 €	+7,6 %	Exécution correcte.
Investissement – AP	5 780 000 €	2 769 653 €	-52,1 %	Recul marqué des engagements d'investissement.
Investissement – CP	3 264 659 €	2 654 443 €	-18,7 %	Exécution plus faible, avec report de projets.

Axe stratégique	Fonct AE 2025	Fonct CP 2025	Inv AP 2025	Inv CP 2025	Total CP 2025
Moderniser l'action publique	880 538 €	618 107 €	907 173 €	711 500 €	1 329 607 €
Assurer l'évolution de l'infrastructure technique	1 596 751 €	1 294 968 €	1 861 612 €	1 905 492 €	3 200 460 €
Améliorer la qualité de service	701 229 €	392 571 €	868 €	37 451 €	430 022 €
Total	3 178 518 €	2 305 647 €	2 769 653 €	2 654 443 €	4 960 090 €

La commission prend acte de la modernisation progressive du système d'information régional et du lancement du Schéma Directeur des Systèmes d'Information. Elle estime que ce futur schéma gagnera à être conçu comme un cadre stratégique au service de la cohérence numérique de la collectivité, et non comme un simple document interne.

Il pourrait contribuer à mieux relier la sécurité, la protection des données, la continuité de service et la simplification des démarches. L'objectif doit rester centré sur la qualité du service public régional et sur les conditions réelles d'usage par les agents comme par les usagers.

La commission note avec intérêt la migration annoncée vers Carbonio pour la messagerie électronique. Elle recommande que cette évolution soit accompagnée dans la durée afin de garantir la maîtrise des données, l'interopérabilité, la sécurité et la continuité de service.

Elle recommande également que l'accessibilité numérique soit intégrée au SDSI. Cette exigence concerne directement les portails d'aides, les démarches en ligne, les services aux lycéens, l'open data et les outils d'information du public.

## **LECTURE TRANSVERSALE À L'APPROCHE DE LA FIN DE MANDAT : CONSOLIDER, MESURER, TRANSMETTRE**

À ce stade de la mandature, la Région a posé des fondations importantes dans les champs de l'image, du numérique et des systèmes d'information. La question principale n'est plus celle de l'existence des dispositifs. Elle est celle de leurs effets. La commission identifie trois exigences pour les prochains exercices.

- Les outils structurants doivent désormais entrer dans une phase visible de fonctionnement. La MCJV, les contrats de filière, Kap Konèk.T, Cyber Réunion, le câble RéuNION et le SDSI devront être suivis à partir de calendriers, d'indicateurs et de résultats compréhensibles.
- Les documents budgétaires décrivent encore surtout des volumes : projets aidés, bénéficiaires, ateliers, jeux de données ou montants engagés. Ces indicateurs sont nécessaires, mais insuffisants. Les prochains rapports devront mieux dire ce que ces politiques changent réellement pour les professionnels, les entreprises, les publics et les territoires.
- Les politiques régionales gagnent en portée lorsqu'elles relient les infrastructures aux usages, les financements aux compétences et la souveraineté aux capacités réelles du territoire. C'est dans cette articulation que se jouera la valeur ajoutée des prochains budgets.

La commission recommande donc que les prochaines orientations budgétaires marquent clairement le passage d'une logique de structuration à une logique de consolidation et d'impact. Elle encourage aussi la collectivité à agir en faveur de la résilience informationnelle réunionnaise. Il s'agit de garantir, dans un même cadre, l'accès à une information fiable, la solidité des médias de proximité, la capacité de diffusion en période de crise et la visibilité des contenus réunionnais. Ce chantier donnerait à La Réunion un cadre adapté à ses vulnérabilités propres et à son ambition de souveraineté culturelle, numérique et démocratique.



**AVIS  
DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR**

***Le rapport égalité Femmes – Hommes 2025***

*Adopté en Assemblée plénière du 23 juin 2026*

-----  
*Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés*

# RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES 2025

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) tient à saluer l'engagement de la collectivité régionale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la volonté affichée d'inscrire cette priorité de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques régionales. Elle rappelle que cette volonté peut aussi se manifester par la mobilisation des formes d'écriture inclusive dans les documents publics.

Le Conseil souligne toutefois que les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent particulièrement marquées à La Réunion, notamment en matière d'emploi, de rémunération, d'accès aux responsabilités, de précarité, de conditions de vie et d'exposition aux violences.

## I. Une structuration progressive de la politique régionale d'égalité

Le CCEE salue les résultats obtenus par la Région au titre de l'index de l'égalité professionnelle. Le dépassement du seuil réglementaire témoigne d'une progression réelle de la prise en compte des enjeux d'égalité au sein de l'administration régionale. Néanmoins, cette progression doit être analysée avec vigilance. Les données présentées mettent encore en évidence des écarts persistants dans l'accès des femmes aux emplois supérieurs, dans les niveaux de rémunération et dans la répartition des responsabilités. Ces écarts demeurent particulièrement visibles parmi les rémunérations les plus élevées et dans les fonctions de direction.

Dans une perspective de renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le CCEE considère que la mise en place de dispositifs d'accompagnement à destination des femmes exerçant des fonctions d'encadrement ou de direction constituerait un levier utile. Ces dispositifs pourraient prendre la forme de réseaux de pairs ou d'espaces d'échange favorisant le partage d'expériences, en particulier entre dirigeantes expérimentées et nouvelles responsables. La possibilité de bénéficier d'un accompagnement réflexif sur les pratiques managériales avec une personne qualifiée constituerait également un axe de soutien pertinent. Enfin, une sensibilisation des équipes aux stéréotypes de genre pourrait être mise en place afin de contribuer à l'évolution des représentations et des pratiques professionnelles.

Par ailleurs, le renforcement de l'égalité professionnelle au sein même de la collectivité régionale constitue un enjeu majeur pour consolider l'exemplarité de l'administration publique.

À ce titre, le CCEE formule les recommandations complémentaires suivantes :

- Suivre de manière régulière les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, y compris pour les primes, les avantages accessoires et les postes d'exécution.
- Analyser les déroulements de carrière afin d'identifier d'éventuels freins à l'avancement des femmes et à leur accès dans les emplois supérieurs.
- Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les postes de direction, les jurys de recrutement, les instances de gouvernance et les organismes associés.
- Prendre en compte les effets du temps partiel, les interruptions de carrière et les congés liés à la parentalité sur les trajectoires professionnelles.
- Renforcer les actions de sensibilisation et de formation des encadrants et encadrantes aux enjeux de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations.
- Le CCEE estime que la réduction durable des inégalités entre les femmes et les hommes passe également par une politique de ressources humaines exemplaire, transparente et régulièrement évaluée.
- L'amélioration des indicateurs globaux ne doit donc pas masquer la persistance de mécanismes structurels tels que la segmentation des carrières, l'accès différencié aux responsabilités, l'organisation du travail ou encore la répartition genrée des fonctions d'encadrement et d'exécution.

- Le Conseil approuve la volonté de développer des indicateurs genrés et des démarches de budgétisation sensibles au genre. Ces outils constituent une avancée importante dans la mesure où ils permettent de mieux objectiver les effets réels des politiques publiques sur les femmes et les hommes. Toutefois, ces démarches devront être consolidées par des indicateurs comparatifs pluriannuels, des objectifs mesurables et une évaluation plus systématique des effets des dispositifs engagés.

## **II. Éducation, formation et orientation : des inégalités persistantes**

Le CCEE relève que les données relatives à la formation mettent encore en évidence une forte segmentation genrée des parcours.

Les femmes demeurent très majoritairement présentes dans les métiers du soin, du social, des services et de l'accompagnement tandis que les hommes restent fortement surreprésentés dans les filières techniques, industrielles, numériques, du bâtiment ou de l'environnement.

Cette situation évolue lentement malgré les politiques de sensibilisation engagées. La persistance de ces écarts traduit le poids encore important des représentations sociales, des mécanismes d'autocensure, des stéréotypes de genre et des inégalités d'accès aux parcours professionnels.

Le CCEE relève avec intérêt les actions engagées afin de favoriser l'accès des jeunes filles aux secteurs scientifiques, techniques et numériques. Il considère néanmoins que les résultats observés montrent que les politiques de mixité doivent encore être renforcées afin de produire des effets plus significatifs sur les choix d'orientation et les parcours de formation.

## **III. Concours d'éloquence et émancipation des jeunes**

Le CCEE souligne l'intérêt des concours d'éloquence et des dispositifs favorisant l'expression publique des jeunes. En développant la prise de parole, la confiance en soi, l'esprit critique et la capacité à défendre ses idées dans l'espace public, ces initiatives constituent de véritables leviers d'émancipation et contribuent à réduire les inégalités liées aux stéréotypes de genre qui peuvent encore limiter l'expression et la visibilité des jeunes femmes.

À cet égard, le CCEE souhaite rappeler qu'il organise chaque année le concours d'éloquence **KoZarlor**, destiné aux lycéennes et lycéens de La Réunion. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs d'égalité des chances, de développement de la confiance en soi et d'accès de toutes et tous à la parole citoyenne. Convaincu de la portée éducative, citoyenne et émancipatrice de cette initiative, le Conseil sera particulièrement attentif à l'accompagnement que la collectivité régionale pourra lui apporter afin d'en assurer la pérennisation, le développement et le rayonnement sur l'ensemble du territoire.

## **IV. Secteur sportif : la sensibilisation au service de l'égalité dans le sport**

Concernant les actions menées en faveur de l'égalité dans le sport, le Conseil salue les actions de sensibilisation développées visant à déconstruire les stéréotypes de genre et à favoriser l'engagement des jeunes filles dans la pratique sportive.

Le Conseil considère qu'au-delà de l'accompagnement sportif et scolaire, une attention particulière doit être portée aux conditions d'hébergement, à la sécurité, au bien-être et à l'encadrement de ces jeunes sportives. En raison de leur âge et de leur condition de femmes, elles peuvent être davantage exposées à certaines formes de vulnérabilité, d'isolement ou de précarité. Le CCEE recommande ainsi le développement de structures d'accueil et d'accompagnement adaptées, offrant un cadre sécurisant et protecteur, de nature à favoriser leur réussite sportive, scolaire et personnelle tout en prévenant les risques de décrochage.

## **V. Formation professionnelle et évolution des parcours**

Le CCEE salue les efforts engagés pour renforcer l'accès à la formation professionnelle et améliorer les conditions de rémunération des stagiaires.

Il note avec intérêt que les agents bénéficiant des actions de formation demeurent majoritairement des femmes, ce qui traduit une progression de leur accès aux dispositifs de qualification et de développement professionnel.

Toutefois, la vigilance demeure nécessaire car l'accès à la formation ne garantit pas automatiquement un accès équivalent aux responsabilités, une réduction des écarts de carrière ou une amélioration durable de l'égalité professionnelle. Aussi, il préconise un suivi plus approfondi des parcours professionnels à l'issue des formations permettant d'évaluer plus précisément leur contribution à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

## **VI. Logement, précarité et protection des femmes**

Le Conseil se félicite de l'intégration progressive des enjeux de genre dans les politiques de logement et d'aménagement du territoire. Il considère que cette orientation est particulièrement importante dans un contexte où les femmes demeurent davantage exposées à la précarité résidentielle, aux difficultés d'accès au logement ainsi qu'aux violences intrafamiliales.

Le CCEE rappelle que les difficultés d'accès au logement et les situations de précarité résidentielle affectent plus particulièrement les femmes seules, notamment celles qui assument seules la charge d'une famille. Cette réalité est d'autant plus prégnante que les familles monoparentales sont très majoritairement dirigées par des femmes, les exposant davantage aux risques de fragilité économique et sociale.

Le Conseil souligne également que les problématiques de logement sont étroitement liées à la protection des femmes victimes de violences intrafamiliales et conjugales. Dans ce contexte, l'accès à un hébergement sécurisé constitue souvent une condition indispensable à leur mise à l'abri et à leur reconstruction. Aussi, le CCEE considère que les besoins demeurent importants en matière d'hébergement d'urgence, d'accompagnement social et de dispositifs de protection. Il encourage la collectivité et ses partenaires à poursuivre leurs efforts afin de renforcer l'offre de solutions d'accueil et de logements sécurisés destinés aux femmes en situation de vulnérabilité. Le renforcement du partenariat avec le Conseil départemental permettrait également que la demande de services adaptés soit en adéquation avec les besoins identifiés.

## **VII. Commande publique et transformation des pratiques économiques**

Le CCEE relève avec intérêt l'intégration progressive de critères liés à l'égalité professionnelle dans les politiques de commande publique.

Cette évolution constitue un signal fort adressé au tissu économique réunionnais et un levier de transformation des pratiques professionnelles. En mobilisant la commande publique comme outil d'incitation, la Région contribue à diffuser plus largement les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du monde économique.

Le CCEE estime toutefois que cette orientation gagnerait à être accompagnée d'indicateurs de suivi, d'une évaluation des effets produits et d'un contrôle plus approfondi des engagements pris par les entreprises bénéficiaires.

## **VIII. Préconisations**

Le CCEE recommande de :

- renforcer l'évaluation comparative et pluriannuelle des politiques d'égalité ;
- développer des indicateurs genrés plus précis dans l'ensemble des politiques publiques ;
- poursuivre les démarches de budgétisation sensibles au genre ;
- renforcer les actions favorisant la mixité des parcours de formation et des métiers ;

- lutter contre les stéréotypes de genre dès l'orientation scolaire ;
- favoriser l'accès des femmes aux filières scientifiques, techniques et numériques ;
- renforcer l'analyse des parcours professionnels afin de mesurer les écarts d'évolution de carrière ;
- développer des dispositifs d'accompagnement à destination des femmes exerçant des fonctions d'encadrement ou de direction ;
- poursuivre le développement des dispositifs de protection et d'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité ;
- développer l'évaluation des effets des clauses d'égalité dans la commande publique ;
- renforcer le suivi de l'égalité professionnelle au sein de la collectivité régionale, notamment en matière de rémunération, d'avancement et d'accès aux fonctions de responsabilité.

## **Conclusion**

Le CCEE considère que les actions engagées par la Région Réunion traduisent une structuration progressive et une montée en puissance des politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il souligne toutefois que les données présentées mettent encore en évidence la persistance d'inégalités structurelles dans les parcours professionnels, l'accès aux responsabilités, les choix d'orientation, les conditions de vie et l'exposition à la précarité.

Il rappelle par ailleurs que l'égalité entre les femmes et les hommes ne saurait être appréhendée comme une politique sectorielle. Elle constitue un enjeu transversal de justice sociale, de cohésion territoriale et de développement humain qui doit irriguer l'ensemble des politiques publiques régionales.

Le CCEE insiste enfin sur la nécessité pour la collectivité régionale de poursuivre ses efforts en matière d'exemplarité interne. L'égalité professionnelle au sein de l'administration régionale doit être régulièrement évaluée afin de garantir une progression effective de la représentation des femmes aux postes à responsabilité, une réduction durable des écarts de rémunération et une égalité réelle dans les parcours de carrière.



**AVIS  
DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR**

***Le rapport du développement durable  
pour l'exercice 2025***

*Adopté en Assemblée plénière du 23 juin 2026*

-----  
*Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés*

## **AVIS SUR LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE -ANNEE 2025**

Le CCEE prend connaissance de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion au titre de l'année 2025.

Le Conseil relève que ce document s'inscrit dans la continuité du rapport 2024, tant sur le plan méthodologique que stratégique, en s'appuyant sur les cinq finalités du développement durable, les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et les grands documents de planification régionale que sont notamment le SAR, la PPE, le PRPGD et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Le CCEE note que l'année 2025 permet d'observer certaines avancées par rapport aux orientations engagées en 2024 : montée en puissance du Plan Solaire Régional, préfiguration du GREC-Réunion, poursuite de la révision du SAR, structuration progressive de la politique de biodiversité, développement des outils de suivi environnemental et élargissement du budget vert. Il constate toutefois que plusieurs démarches restent encore au stade de la planification, de l'étude ou de la préfiguration, ce qui appelle un suivi renforcé en 2026 afin de mesurer les effets concrets de ces politiques sur le territoire et sur les habitants.

En outre, il salue la volonté de la Région de faire du développement durable un cadre structurant de ses politiques publiques. Il note en particulier le rôle central accordé aux documents stratégiques que sont le Schéma d'Aménagement Régional, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Ces documents constituent des outils essentiels pour organiser l'action régionale dans la durée et mieux répondre aux défis climatiques, sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

Le Conseil relève les efforts engagés dans le fonctionnement interne de la collectivité, notamment la baisse de la consommation de papier, le maintien d'un bon niveau d'égalité professionnelle et un taux d'emploi des travailleurs handicapés supérieur à l'obligation légale.

Le CCEE prend également note de la poursuite de l'exercice de cotation environnementale des dépenses, engagé dans le cadre du budget vert. L'élargissement du périmètre analysé constitue une avancée importante pour mieux apprécier l'impact des politiques régionales sur la transition écologique. Il relève toutefois que cet outil devra être consolidé afin de devenir un véritable instrument d'aide à la décision budgétaire, permettant d'identifier plus clairement les dépenses favorables, neutres ou défavorables à la transition écologique.

Il observe cependant que le rapport reste encore largement descriptif. Il présente de nombreuses actions conduites par la collectivité, mais permet parfois difficilement de mesurer leurs effets concrets sur le territoire et sur les habitants. Il recommande donc que les prochains rapports intègrent davantage d'indicateurs de résultats, permettant de suivre l'évolution des politiques publiques d'une année sur l'autre : émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique, réduction effective des déchets à la source, amélioration de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, impacts sociaux des dispositifs et évolution des pratiques internes de la collectivité.

Le CCEE appelle également à une vigilance sur le passage des études et documents de planification à des réalisations opérationnelles. Les travaux engagés sur le SAR, la PPE, le PRPGD, le GREC-Réunion ou encore le Schéma Directeur Immobilier Énergétique et Thermique sont nécessaires, mais ils devront se traduire rapidement par des actions concrètes, territorialisées et évaluables. À cet égard, les perspectives annoncées pour 2026 — actualisation du bilan carbone, accélération du photovoltaïque sur le patrimoine régional, développement de nouvelles filières énergétiques renouvelables et généralisation progressive des achats responsables — constituent des échéances importantes.

Enfin, le CCEE souligne que le développement durable ne peut être envisagé uniquement sous l'angle environnemental. Il doit rester pleinement articulé aux enjeux de cohésion sociale, d'accès aux services, de souveraineté alimentaire, de mobilité, d'emploi local, de réduction des inégalités et d'adaptation aux aléas climatiques. Il invite donc la Région à poursuivre ses efforts, tout en renforçant la lisibilité, la coordination et l'évaluation de ses politiques publiques, afin que les ambitions affichées se traduisent davantage en résultats mesurables.



**AVIS  
DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR**

***Le budget 2026 – Budget principal, annexes et  
autonomes / Affectation du résultat 2026***

*Adopté en Assemblée plénière du 23 juin 2026*

-----  
*Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés*

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du rapport « Le budget 2026 – Budget principal, annexes et autonomes / Affectation du résultat 2026 ».



**AVIS  
DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR**

***Le budget 2026 – Projet de budget supplémentaire /  
Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2026***

*Adopté en Assemblée plénière du 23 juin 2026*

-----  
*Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés*

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du rapport « Le budget 2026 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2026 ».



**AVIS**  
**DU CONSEIL DE LA CULTURE,**  
**DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**SUR**  
**LE SCHEMA PREVISIONNEL DES FORMATIONS**  
**PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE**

*Adopté en Assemblée plénière du 23 juin 2026*

-----  
*Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés*

Saisi le 17 juin 2026 sur le Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles sous statut scolaire, le CCEE n'a pas disposé de délais suffisants pour soumettre ce document à ses instances pour un examen approfondi. Il en prend donc acte. Il rappelle néanmoins avoir été associé aux travaux préparatoires du schéma et avoir contribué à son élaboration (cf. contribution du CCEE du 20 novembre 2025 en annexe du schéma).